



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 23 septembre 2021

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 23 septembre 2021

1 - DELEGATIONS DE VOTE.	4
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.	4
3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.	4
4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1 ^{ER} JUILLET 2021. APPROBATION.	16
5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.	17
6 - DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN ECONOMIQUE AUX ENTREPRISES D'AMIENS METROPOLE. COMPTE-RENDU.	18
7 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. ETAT DES TRAVAUX MENES DE JUIN 2017 A JUIN 2021.	18
8 - ASSOCIATION FRANCE URBAINE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	20
9 - ASSOCIATION LES DEUX RIVES. SUBVENTION. ANNEE 2021.	20
10 - REQUALIFICATION URBAINE ET COMMERCIALE DE L'ILOT COLVERT. CESSIION COMPLEMENTAIRE AU PROFIT DE CLESENCE.	21
11 - BOVES. AMENAGEMENT DE LA RUE DE GENTELLES (RD 168). CONVENTIONS DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FONDS DE CONCOURS.	21
12 - SAINT-SAUFLIEU. AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA COMMUNE (RD 1001). FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	22
13 - AMIENS. AGENTS AFFECTES DANS LE PERIMETRE DU SQUARE FRIANT. CONVENTION D'ALIMENTATION ENTRE LE CERCLE MIXTE DE GENDARMERIE D'AMIENS ET AMIENS METROPOLE.	22
15 - AMIENS. CREATION D'AMENAGEMENTS CYCLABLES SUR LE BOULEVARD DES FEDERES, L'AVENUE SALVADOR ALLENDE, LA RUE DES PRES FORETS, L'AVENUE GEORGES POMPIDOU, L'AVENUE PIERRE MENDES FRANCE ET LE BOULEVARD PORT D'AVAL.	23
16 - ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION.	30
17 - ASSOCIATION ENSEMBLE POUR AGIR ET ENTREPRENDRE. BGE. ACTIONS DE SOUTIEN A L'ENTREPRENARIAT. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION.	31
18 - AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SOCIETE MANAPS. SUBVENTION. CONVENTION.	31
19 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TPE. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.	32
20 - INITIATIVE SOMME FRANCE ACTIVE PICARDIE. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION.	32
21 - CHALLENGE AMIENS CAMPUS. 13 ^{EME} EDITION. REGLEMENT. APPROBATION.	32
22 - CHU AMIENS PICARDIE. PROJET PRECIDIAB. SUBVENTION. CONVENTION.	33
23 - IMPLANTATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°12-75-029 AEX05. RENAUDAT CENTRE CONSTRUCTION. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.	33
24 - COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES. REGLEMENT INTERIEUR. APPROBATION.	33
25 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. REGLEMENT INTERIEUR. APPROBATION.	34
26 - CREATION D'UN SERVICE FACTURIER. ACCORD CONSTITUTIF AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES ET LA TRESORERIE DU GRAND AMIENS ET AMENDES.	34
28 - AMIENS. COALLIA HABITAT. DEMOLITION RECONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SOCIAL DE 131 LOGEMENTS SITUES RUES DU FAUBOURG DE HEM ET VERRIER LEBEL. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.	35
29 - APPEL A PROJETS DU CONTRAT DE VILLE 2021. 2 ^{EME} REPARTITION.	35
30 - CONTRIBUTION AU FSL DE LA SOMME. ANNEE 2021.	35

31 - SALOUËL. CLESENCE. ACQUISITION EN VEFA DE 31 LOGEMENTS PSLA SITUES RUE VICTOR HUGO. EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.	36
32 - SALOUËL. CLESENCE. ACQUISITION EN VEFA DE 31 LOGEMENTS PSLA SITUES RUE VICTOR HUGO. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.	36
33 - SALOUËL. CLESENCE. ACQUISITION EN VEFA DE 44 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES RUE VICTOR HUGO. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.	37
27 - TARIFS. COLLECTE DES DECHETS. MAINTIEN DES TARIFS DE LA REDEVANCE SPECIALE DES DECHETS (RDS) POUR L'ANNEE 2021.	37
34 - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE. DEPOT DU DOSSIER D'HABILITATION.	38
35 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX. ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX.	38
36 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. PROGRAMMATION ANIMATIONS CULTURELLES. CONVENTION TYPE.	38
37 - EPCC POLE NATIONAL CIRQUE. CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE 2021. AVENANT.	39
38 - FONDS DE SOUTIEN AUX ARTISTES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID-19. SUBVENTIONS. ANNEE 2021.	39
39 - MUSEES D'AMIENS. EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE. ACADEMIE D'AMIENS. CONVENTION.	40
40 - PARC ZOOLOGIQUE. TARIFS 2022.	40
41 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE CONSERVATION D'ESPECES EN DANGER. SUBVENTIONS. ANNEE 2021.	43
42 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. ZENITH D'AMIENS METROPOLE. RAPPORTS ANNUELS POUR LES PERIODES DU 1^{ER} JUILLET 2018 AU 30 JUIN 2019 ET DU 1^{ER} JUILLET 2019 AU 30 JUIN 2020.	43
43 - OPERATION NOËL SOLIDARITE. ANNEE 2021. GRATUITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS POUR LES BENEFICIAIRES DU DISPOSITIF.	44
44 - UNIVERSITE PICARDIE JULES VERNE. ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES. CONVENTION DE PARTENARIAT.	45
45 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. ANNEE 2019.	45
46 - CAMON. RIVERY. HORTILLONNAGES. PARCELLES APPARTENANT A LA SAFER. ACQUISITIONS.	49
47 - SENSIBILISATION DU PUBLIC. SOUTIEN A L'OPERATION D'ATELIERS DES PRATIQUES ECOLOGIQUES DE L'ASSOCIATION LA MAISON DU COLONEL. SUBVENTION.	50
14 - ACCORD-CADRE POUR L'ACQUISITION DE BUS ELECTRIQUES DE GRANDE CAPACITE (CLASSE 18M) ET DE LEUR SYSTEME DE CHARGE. IRIZAR. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.	51
48 - QUESTIONS ORALES.	58

La séance est ouverte à 18h15.

M. GEST : Bien, je déclare donc la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : J'ai reçu un certain nombre de délégations de vote :

M. Jean-Christophe LORIC, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Isabelle SARAVIEGO
Mme Brigitte FOURE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Hubert DE JENLIS	donne pouvoir à	M. Pascal RIFFLART
M. Joseph DEBART	donne pouvoir à	M. Claude VITRY
M. Olivier JARDE	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
Mme Nathalie LAVALLARD	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
M. Pascal OURDOUILLÉ	donne pouvoir à	Mme Ingrid GUFFROY
M. Pierre LEPOËTRE	excusé	Mme Marie-Christine ZOUINI siégera pour la commune de Sains-en-Amiénois
Mme Valérie DEVAUX	donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
Mme Anne PINON	donne pouvoir à	M. Guy PENAUD
M. Tarek BAÏS	excusé	
M. Edouard DUSSART	donne pouvoir à	M. Dominique EVRARD
M. Philippe THÉVENIAUD	excusé	
M. Benoît MERCUZOT	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
Mme Julia BELLINA	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
M Richard RIFFIOD	donne pouvoir à	M. Clément STENGEL

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : Nos deux collègues Claude VITRY et Thomas LHERMITTE étant présents, ils sont ravis de pouvoir assumer cette fonction de secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous indique en point 3, communications du Président que le point n°22 intitulé «CHU Amiens Picardie. Projet PRECIDIAB. Subvention. Convention» est retiré de l'ordre du jour.

Et nous allons maintenant faire un petit point d'actualité sur le déploiement de la fibre dans notre agglomération. Vous savez que pour ce qui concerne Amiens Métropole, la loi de 2010, si j'ai bonne mémoire, avait prévu de confier à certains... comment dirais-je... à certaines... certains opérateurs, voilà merci, le soin de s'occuper des métropoles et c'est le cas d'Amiens, et pour Amiens, il s'agissait d'Orange.

Nous avons aujourd'hui le plaisir d'accueillir les représentants de la société Orange qui ont répondu à mon invitation et je crois qu'il s'agit de Monsieur... je crois, j'en suis même sûr... d'Olivier GIRAULT et de Christophe LIEGAUX à qui je vais, dans un instant, laisser la parole, mais puisque je vois que notre collègue Nedjma BEN MOKHTAR est arrivée, je voulais lui souhaiter un excellent anniversaire en votre nom à toutes et à tous !

Donc, je suspends la séance. Vous savez quelle est la procédure. Et je donne la parole à Monsieur GIRAULT. Je ne le vois pas. Je ne sais pas où il est. Ah ! le voilà. Où est-ce qu'on installe Monsieur GIRAULT ? Très bien !

(La séance est suspendue à 18h19.)

M. GIRAULT : Merci beaucoup. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Elus, j'ai la joie de venir ce soir, peut-être pour la dernière fois, vous parler du déploiement du réseau mutualisé de la fibre optique sur Amiens et sur l'agglomération. Comme l'a précisé tout à l'heure Monsieur le Président, c'est à partir d'un accord de l'ARCEP qui date de 2011 que nous avons été en charge de déployer ce réseau mutualisé sur donc votre agglomération Amiens Métropole. À l'époque, l'accord stipulait qu'il s'agissait des 33 communes, dont Amiens, et donc, vous le savez, il y a six nouvelles communes qui ont depuis rejoint l'agglomération, mais ces six communes sont couvertes par le RIP, comme on dit (réseau d'initiative publique), de Covage que nous ne gérons pas. Voilà.

Alors ce soir, on fait un point. C'est, je pense, quasiment le dernier parce qu'avec maintenant 8 ans et demi de recul, 8 ans et demi de travaux avec nos partenaires, nous avons quasiment terminé ce déploiement. Nous sommes à plus de 90 % aussi bien pour la ville d'Amiens que pour l'agglomération, les 32 communes de l'agglomération dont nous avons la charge et que mon collègue, Christophe LIEGAUX, va vous présenter dans une minute.

Je voudrais juste rappeler qu'on a conçu ce déploiement en partenariat avec Amiens Métropole. Ce fut le cas dans le cadre du premier mandat, en particulier avec le professeur Olivier JARDE. C'est le cas dans le cadre de ce deuxième mandat avec le concours de Madame Margaux DELETRE que je salue. Et nous avons toujours souhaité que l'ordre de priorité de déploiement de ce réseau se fasse, et fonction de contraintes techniques que nous avons, et fonction de critères objectifs, en particulier les débits qui étaient disponibles dans les 33 communes en termes d'ADSL, et puis des priorités politiques que vous nous avez indiquées, et je crois qu'on peut dire qu'on a travaillé main dans la main pour respecter vos souhaits. Voilà.

Donc ce soir, j'ai le plaisir de vous faire savoir que nous sommes à un peu plus de 90 % sur la ville en termes de déploiement, un peu plus de 93 % pratiquement, 92 %, sur les 32 autres communes. D'ici la fin de l'année, on sera sur 92 % pratiquement et 94 %, et puis les quelques pour cent qui restent, il faut bien voir qu'il y en a probablement 3 à 5 %, je n'ai pas le chiffre précis, mais qu'on appelle des refus tiers pour le moment, c'est-à-dire pour diverses raisons des personnes qui n'ont pas souhaité que la fibre optique passe par leur bâtiment. Voilà. On sera amenés à réduire ce niveau de refus tiers d'ici la fin 2022. Fin 2022 qui correspondra à la fin officielle du déploiement donc de la fibre. Il y aura probablement encore un certain nombre de foyers qui ne seront pas directement raccordés et que nous raccorderons, comme on dit, sur demande. Mais ce sera donc quelques pour cent, quelque chose de très limité.

On ne va pas aborder ce soir les cas particuliers. Mon collègue Christophe et moi-même sommes là aussi pour, au quotidien, répondre à vos questions. Et je vous propose dès maintenant qu'on aborde le détail pour que vous ayez une vue plus précise de nos travaux. Christophe.

M. LIEGAUX : Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les Elus, bonjour.

Alors, comme mon collègue vous l'a indiqué il y a quelques instants, nous allons regarder la méthodologie du déploiement de la fibre sur la métropole. Sur les différents aspects que nous allons évoquer, nous allons évoquer des termes importants que sont les logements adressables et les logements raccordables.

Alors, permettez-moi, pour que vous puissiez, à travers cette présentation, bien comprendre la subtilité entre la notion d'adressable et la notion de raccordable, de vous expliquer de façon très schématique la structure de déploiement de la fibre. Nous partons d'un NRO, un nœud de raccordement optique, à partir duquel le réseau va être initialisé. Le NRO, c'est une grosse armoire qui va aller adresser des points de mutualisation, des petites armoires que vous pouvez voir en bord de rue ou en chambre souterraine. Ces points de mutualisation vont à leur tour adresser des points d'aboutement. Ce sont des petits coffrets qui sont placés dans la rue ou dans les chambres souterraines qui eux-mêmes vont aller adresser des points de branchement optique. Alors, les points de branchement optique sont très visibles : ce sont les petits boîtiers que vous pouvez avoir sur les façades ou sur les poteaux. Jusqu'au point d'aboutement... Du nœud de raccordement optique jusqu'au point d'aboutement, nous sommes sur une notion de logement adressable. Du point d'aboutement jusqu'au point de branchement optique, le boîtier sur la façade et les poteaux, nous sommes sur la notion de raccordable. Et après le point de branchement optique, on est sur du raccordé, donc simplement un raccordement entre ce petit boîtier et la prise qui se trouve à l'intérieur du logement. Donc, je n'évoquerai pas évidemment cet aspect raccordé puisqu'il est directement lié au choix du client de choisir son opérateur pour sa fibre. En revanche, on va vraiment s'attacher sur les notions d'adressable et les notions de raccordable. Et comme l'indiquait effectivement à l'instant mon collègue, vous allez voir que nous avons des scores qui sont excellents tant sur la partie adressable, c'est-à-dire la fibre qui est arrivée dans le quartier, que sur la notion de raccordable, c'est-à-dire la fibre qui est arrivée jusqu'au point de branchement optique.

Alors, deux chiffres effectivement à retenir qui sont, comme je le disais il y a quelques instants (slide suivante s'il vous plaît, voilà merci), deux chiffres qui sont importants à retenir : 99,8 % et 90 %. Les 99,8 % correspondent au déploiement de la fibre jusque dans le quartier. Donc, vous voyez qu'il reste, et nous le verrons dans quelques instants, quelques milliers de logements. C'est très, très peu à l'échelle de l'agglomération. Mais 99,8 % des logements peuvent à terme bénéficier ou bénéficient déjà de la fibre.

La notion de raccordable, ce sont les logements éligibles. Donc, ce sont les boîtiers, comme je vous le disais, qui sont fixés sur les façades et sur les poteaux. 90 % des logements, aujourd'hui, peuvent souscrire à la fibre, quel que soit l'opérateur. 9 logements, pardon, sur 10.

Alors bien sûr, il nous reste encore du travail, mais Olivier l'indiquait il y a quelques instants : nous sommes sur la fin du programme et nous avons encore quelques milliers de logements que nous allons vous annoncer juste après qui seront raccordés d'ici à la fin de cette année et puis courant 2022 le reliquat des logements qui restera à faire compte tenu des accords que nous avons pris de raccordement à fin 2022 au plus tard.

Slide suivante. Alors, nous allons voir cinq typologies de raccordement, cinq notions : Amiens, Longueau, puis les programmes de déploiement 2015, 2017 et 2018. Amiens et Longueau, nous les avons traités à part, et les programmes de raccordement 2015-2017-2018 font état, vous allez le constater, des différentes communes qui dépendent des programmes que je viens d'évoquer.

Donc sur Amiens proprement dit, vous voyez : nous sommes à quasiment 100 % de logements adressables (99,9 %). Il faut comprendre ici que nous avons plus de 84 000 logements qui ont été

référencés dans nos bases Orange et que sur ces 84 000 logements, nous en sommes à 84 300 adressables et 75 730 logements qui sont raccordables. Ce qui nous permet d'obtenir quasiment 100 % de logements adressables et quasiment 90 % de logements qui sont raccordables, de logements qui sont donc éligibles à la fibre sur Amiens intramuros.

Alors, il y a quelques cas de blocage que nous rencontrons sur Amiens. Je ne vais pas les exposer ici. Je me rapprocherai des services et de Margaux en l'occurrence pour soumettre ces cas de blocage, de façon à ce que nous puissions avancer sur la finalisation du raccordement de la fibre à Amiens.

Sur Longueau, donc slide suivante, nous avons une structure de lecture qui est la même : adressable/raccordable. Donc sur Longueau, 2905 logements que nous avons en base Orange qui ont été identifiés pour le raccordement de la fibre et donc nous avons sur ces logements 98 % de logements qui sont adressables. Donc, la fibre est dans le quartier. Et nous avons un peu moins de 84 % de logements qui sont raccordables, vous voyez. Donc, on est à un score qui est un peu en deçà de celui que nous avons constaté sur Amiens, mais qui reste cependant là aussi tout à fait honorable puisque c'est quand même 2 436 logements à Longueau intramuros qui peuvent déjà souscrire à la fibre.

Alors, je vous propose de passer sur les programmes, voilà, 2015-2017-2018. Alors, sur le programme de 2015, nous avons 4 communes qui ont été embarquées dans ce logement, dans ce programme pardon, et qui représentent 4 400 logements. Eh bien là, vous constatez que sur ces 4 communes qui dépendent de ce programme, nous avons 100 % de logements qui sont adressables. 100 % de ces logements ont déjà la fibre qui est arrivée dans le quartier. Et quasiment 96 % des logements sont raccordables. Donc, vous voyez : 9,6 logements sur 10 de l'ensemble des communes de ce programme peuvent déjà souscrire à la fibre. C'est quand même 4 287 logements sur les 4 400 que nous avons en référence. Donc, il reste, vous voyez, quelques centaines, moins de 200 logements, qui nous restent à finaliser sur ce programme-ci pour que nous soyons à 100 % de logements raccordables.

Sur les programmes 2017 qui concernent là, cette fois-ci, 21 communes, nous avons là aussi quasiment 99 % de logements qui sont raccordables. Vous voyez : sur ce programme-ci, nous avons plus de 9 000 logements qui ont été identifiés et nous sommes à 8 893 logements qui sont déjà adressables. Donc, 99 % des logements qui sont adressables et quasiment 90 % des logements qui sont raccordables là aussi. Donc, vous voyez qu'on est sur des niveaux de score qui sont très forts. Néanmoins, évidemment, cela suppose que nous restions fortement mobilisés pour finaliser le raccordement de la fibre sur ces communes-ci avec quelques communes qui sont déjà même à 100 % de logements qui sont adressables. Vous voyez : nous avons notamment à Estrées-sur-Noye... Vous voyez : à Estrées-sur-Noye, on est à 100 %, voilà, et puis d'autres encore qui peuvent bénéficier totalement de la fibre sur la zone.

Alors, sur le programme de 2017, et je reviendrai, sur ce programme de 2017, je reviendrai vers le maire concerné, nous avons une commune sur laquelle nous rencontrons un point de blocage, en l'occurrence l'implantation d'un support neuf, d'un poteau, qui nécessite bien sûr certaines autorisations, bien sûr, pour pouvoir traiter le sujet. Donc, je me rapprocherai très prochainement de l'édile de cette commune pour pouvoir avancer là aussi sur le déploiement de la fibre au sein de la collectivité.

Alors bien sûr souvent, vous savez, les points de blocages que nous avons, ce sont quelques retards que nous pouvons avoir dans les autorisations à pouvoir traiter soit les travaux, soit l'implantation des poteaux, pour pouvoir avancer. Rien de plus.

Alors sur le programme de 2018, donc slide suivante voilà, donc vous voyez que là aussi nous avons donc 6 communes qui sont embarquées sur ce programme de 2018 et que nous avons donc 100 % des logements qui sont adressables. C'est quand même quasiment 6 600 logements sur les 6 623 que nous avons identifiés. Donc, 100 % des logements qui, voilà, pour lesquels la fibre est très proche. Bien souvent, nous sommes sollicités pour savoir quand est-ce que nous allons finaliser l'éligibilité des logements au sein de la commune. Voilà, j'ai un monsieur qui a la fibre et puis le voisin qui est juste en face n'a pas encore la fibre. C'est simplement lié à l'architecture du réseau. Vous pouvez avoir dans une commune une maison qui est éligible, qui dépend d'un poste de mutualisation, et puis la maison d'en face, qui se trouve de l'autre côté de la rue, qui dépend d'un autre poste de mutualisation, qui lui n'a pas encore été totalement produit. C'est la raison pour laquelle au sein d'une même rue on peut avoir une maison qui est éligible et puis en revanche celle d'en face qui ne l'est pas. Donc là, 93 % des logements qui sont raccordables. Donc, vous voyez qu'on score là aussi à plus de 90 % puisque c'était évidemment, voilà, le seuil que nous nous étions fixé.

Alors, vous me direz : c'est bien beau ça, mais maintenant il nous reste encore du travail à produire, à finaliser. Donc, il y a un certain nombre de communes pour lesquelles il y a encore du travail pour pouvoir atteindre les 100 % de logements raccordables.

Alors, quelles sont les perspectives sur la fin de 2021 ? Donc évidemment, c'est sur la ville d'Amiens, d'arriver à au moins 91 % de locaux raccordables. Donc, je vais même être plus précis : on sera quasiment presque à 92 % sur Amiens de logements raccordables d'ici à la fin de cette année. Cela représente quand même plus de 1 600 logements sur Amiens qui vont être produits pour rendre les logements éligibles à la fibre. En supplément, évidemment, de ceux qui le sont déjà. Et puis donc sur les programmes restants (Longueau, les programmes de 2015, les programmes de 2017), eh bien là, c'est quasiment 600 logements qui, dans ces communes, vont être éligibles à la fibre. Donc, vous voyez que nous continuons à maintenir une dynamique de production pour que les 2 200 logements que nous avons en objectif de production fibre d'ici à la fin de cette année soient tenus.

Donc tout à l'heure vous l'avez vu : nous étions à 90 % de logements raccordables. C'est ce que nous avons vu en première partie : 99,9 % d'adressables et 90 % de raccordables. Et donc les perspectives de déploiement que vous avez sous les yeux d'ici à la fin de cette année nous amèneront à 92 % des logements de la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole qui seront éligibles à la fibre ; 92 %. Donc, il nous restera encore 8 % à produire. Ces 8 %-ci continueront à être déployés au cours de l'année 2022, sachant que, Olivier l'a évoqué tout à l'heure, nous avons aussi des notions de refus tiers. Donc les refus tiers, ce peut être des syndicats de propriétés qui refusent les signatures des accords pour que nous puissions procéder au déploiement de la fibre. Ce peut être aussi des administrés qui parfois refusent le port du point de branchement sur la façade. J'ai l'expérience d'une dame qui, alors par sur Amiens, mais qui nous avait refusé l'installation du boîtier et le passage du câble sur sa façade, bloquant 60 logements derrière en déploiement fibre. Donc, vous voyez que ce sont des situations très particulières que nous traitons bien sûr et heureusement on arrive généralement à trouver un terrain d'entente pour pouvoir continuer le déploiement de la fibre, mais qui nous pose souci en termes de délais. Donc, 92 % d'ici à la fin de cette année, vous voyez, de logements qui seront éligibles à la fibre sur toute la communauté d'agglomération. Merci, Président.

M. GEST : Merci à vous. Je vais ouvrir un peu. Oui, Monsieur GIRAULT.

M. GIRAULT : Oui, juste une petite conclusion avant les questions : je voudrais rappeler que ce programme, donc, aura duré 10 ans (2012-2022) alors que pour le déploiement du cuivre on avait mis 30 ans à peu près ; 10 ans pour la fibre avec plus de foyers. Un investissement d'environ 65 millions si on prend un coût moyen de 600 euros à la prise. Ce coût est souvent doublé, voire triplé pour les RIP (Réseaux d'Initiative Publique) en zone rurale et voilà un investissement d'Orange de 65 millions d'euros pour l'agglomération amorti sur 40 ans pour information. Donc, on espère bien que ce nouveau réseau va durer au moins 40 ans.

Vous dire que dans les accords qui ont été passés avec l'ARCEP et le gouvernement, il est bien prévu que lorsqu'il y a de nouvelles maisons, de nouveaux immeubles, nous avons toujours vocation, au-delà de 2022, à les raccorder à la fibre. Donc, c'est ce qu'on appelle la ville réseau. On sera toujours, entre guillemets, à courir derrière le 100 % ou presque, hors refus tiers, parce qu'il y aura toujours des nouveaux raccordements à effectuer, y compris en zone d'activité voilà.

Et puis préciser, parce que je sais qu'un certain nombre d'entre vous ont remonté ce point, dans la ville réseau, comme on dit, donc après 2022, on a déjà le cas d'entretien d'armoires techniques, les armoires qu'on installe le plus souvent dans la rue ou en sous-sol, qui ont vocation à raccorder jusqu'à 360 clients, quels que soient les FAI, 350 par armoire technique. Ces armoires techniques peuvent poser des problèmes certaines fois parce que les intervenants dans ces armoires sont très nombreux, très variés, y compris des auto-entrepreneurs qui sont sollicités par certains FAI. Le travail n'est pas toujours de très bonne qualité. Ce point a été remonté à l'ARCEP, a fait l'objet d'un groupe de travail au début de 2021, et depuis le mois de juin tous les FAI ont vocation à former les techniciens qui interviennent, donc y compris les auto-entrepreneurs, pour gérer de façon optimale les raccordements finaux à chaque fois qu'il y a une demande d'abonnement et ceci passe par la prise d'une photo avant leur intervention dans l'armoire et après leur intervention. Et ces techniciens ne sont payés que s'ils remontent dans le réseau ces deux photos d'avant et d'après leur intervention. Donc, c'est en train de se mettre en place. Et donc, ce que vous avez pu constater de temps en temps sur certaines armoires où c'était un vrai... comment dire... un nœud de nouilles pas très esthétique, avec des portes qui parfois restent ouvertes, ceci devrait disparaître dans les prochains mois.

Voilà, merci pour votre attention et je suis ouvert aux questions.

M. GEST : Merci, Monsieur GIRAULT. Alors, puisque le jeu est ouvert, si vous avez des questions sur un sujet dont on a longtemps attendu la conclusion puisque Monsieur GIRAULT vient de le rappeler : ça a duré 10 ans. Evidemment, c'est un investissement extrêmement lourd. Mais nous sommes quasiment au bout là, cette fois-ci. Est-ce que vous avez des questions ? Oui, je vous en prie. Un micro au fond.

M. FIN : Oui, bonsoir, Monsieur. Henri-Paul FIN, maire de Saint-Fuscien. Nous avons deux pylônes enfin relais, on croit, et c'est difficile à savoir à quoi servent ces pylônes, et en plus les habitants autour de ces pylônes n'arrivent pas à avoir la fibre. Est-ce que vous pourriez m'expliquer ?

M. GIRAULT : Non, je ne suis pas à même de vous expliquer précisément ce cas-là. Effectivement, pour ces cas particuliers, on en prend note. Si vous pouvez me faire parvenir à Christophe ou à moi-même un mail avec l'adresse exacte et éventuellement des numéros de téléphone des personnes autour qui sont concernées et qui veulent la fibre, cela nous permettra d'avancer. Mais on répondra. Merci.

M. GEST : OK. Madame NOUAOUR. Micro ici s'il vous plaît.

MME NOUAOUR : Monsieur le Président, mes chers collègues, bonsoir. Merci, Monsieur, d'être venu aujourd'hui nous expliquer. Je vais en profiter. Puisqu'on aborde la question de la fibre, je tiens à vous faire part de quelques éléments qui posent question. J'ai à plusieurs reprises été interpellée par des habitants du quartier Fafet, les nouveaux lotissements. Ce quartier périphérique d'Amiens connaît d'importants problèmes de réseau Internet. Plusieurs habitants m'ont relaté n'avoir aucun accès à Internet alors même que les différents opérateurs leur avaient fait état d'une éligibilité à la fibre très haut débit. Malgré cela, lors de l'installation, ils n'étaient aucunement reliés au réseau très haut débit. Aujourd'hui encore, nombreux parmi eux sont mécontents de ne pas avoir vu l'évolution, pour une demande vieille de plusieurs mois, jusqu'à 7 mois pour certains. Quelles solutions concrètes la société Orange en charge du déploiement, de la maintenance des réseaux fibre optique peut-elle apporter à ces familles dont la situation n'est pas prise en charge malgré de multiples relances ? Merci.

M. GIRAULT : Même type de réponse, chère Madame : si vous pouvez nous faire suivre précisément des cas, nous verrons avec nos collègues pour savoir comment progresser. D'une manière générale, lorsqu'un client Orange, je ne parle pas des autres FAI (fournisseurs d'accès Internet), quand un client Orange a un problème technique, il doit appeler le 3900 et il est prévu dans la chaîne du process que les techniciens en aval puissent intervenir pour résoudre le problème et au besoin physiquement s'il y a besoin d'une intervention physique.

M. LIEGAUX : Si je peux me permettre, donc Olivier vous le disait : vous nous faites remonter effectivement les cas de figure. Bon souvent, et Margaux pourra en attester, souvent Margaux nous fait remonter aussi des situations, des cas, pour lesquels il peut y avoir des points de blocage qu'on peut régler assez facilement. Parfois, ce sont des incohérences dans les systèmes d'information, vous savez. Donc, on peut avoir une adresse qui est déclarée dans le système technique et une autre dans le système commercial, mais les deux ne correspondent pas et donc pour le coup le client n'est pas éligible à la fibre. Mais c'est juste une question d'écriture, une question de jours à régler ce type de situation. Donc, n'hésitez pas aussi, voilà, soit peut-être par Margaux ou soit directement, à nous solliciter pour qu'on puisse regarder, nous, si le problème est profondément technique et comment on peut le régler, ou bien si au contraire on peut avoir comme ça une incohérence qui très rapidement fait en sorte que le logement devienne éligible. J'ai eu un cas, vous voyez, la semaine dernière, et il s'agit effectivement d'une incohérence des SI commercial et technique, et pour lequel le client, dès cette semaine, va pouvoir voir qu'il est éligible et souscrire à une offre fibre.

Donc, on vous fera une réponse de toute façon sur ce qui se passe et si d'aventure les logements n'étaient pas encore embarqués dans la production des prises fibre cette année, évidemment la production se fera au cours de 2022, mais vous l'avez noté : sur Amiens, il y a 1 600 prises qui sont prévues en production fibre d'ici à la fin de cette année. Donc, il est possible que ces logements-ci soient dans ce cas de figure-ci et que d'ici la fin de l'année ils deviennent éligibles à la fibre.

M. GEST : De manière générale, avant de passer la parole à Marc VIGNOLLE, je voulais vous dire : si vous avez des questions comme ça un peu précises et localisées, ce que je pense préférable, c'est de tout envoyer sur Margaux DELETRE. Vous pouvez en user sans en abuser, mais vous pouvez en user. Et, comment dirais-je, elle vous répercutera les réponses après avoir posé les bonnes questions aux représentants d'Orange. Marc VIGNOLLE.

M. VIGNOLLE : Oui, donc pour Saint-Vaast-en-Chaussée, j'ai vu que donc on a fait le point sur les 33 communes d'Amiens Métropole, mais pour les 6 qui sont rentrées récemment, est-ce qu'il y a quelqu'un qui pourrait nous faire un point sur ces 6 communes ?

M. GEST : Alors effectivement, bon d'abord pour ce qui vous concerne, c'est Somme Numérique qui s'occupe du dossier, puisqu'à l'origine vous n'étiez pas dans la métropole. Donc, vous n'étiez pas dans le programme qui a été fixé à Orange. Cela étant, tu fais bien de poser la question. Ce n'est pas une raison pour se désintéresser de ce qui se passe dans vos 6 communes, et donc ce qu'on peut demander éventuellement, c'est que... comment dirais-je... Somme Numérique, en partenariat avec Covage qui est la société qui fait le boulot d'Orange dans vos communes, eh bien, de faire un point avec vous, peut-être une petite réunion avec les six maires concernés si ça te va, Marc. Cela ne marche pas.

M. VIGNOLLE : Si, cela y est. Tout à fait, oui, ça me convient. Oui.

M. GEST : OK.

M. VIGNOLLE : Je verrai avec les autres maires ou avec Margaux.

M. GEST : On fera ça. On va organiser, Margaux va faire ça. Elle va organiser la réunion avec les six. Tu voulais préciser, Margaux ? Alors, un micro pour Margaux DELETRE.

M. GIRAULT : J'en profite pour dire qu'actuellement sur Amiens, pour les nouvelles maisons, les maisons neuves comme on dit, les nouveaux immeubles, nous n'installons plus le réseau cuivre. Nous n'installons que le réseau fibre. Et c'est la même chose évidemment dans les autres villes, les autres quartiers où la fibre est déjà bien installée. On ne déploie plus le réseau cuivre qui a vocation à disparaître progressivement à partir de 2025.

M. GEST : Très bien ! Margaux DELETRE.

MME DELETRE : Oui, merci, Président, et bonsoir à toutes et à tous. Merci, Olivier. Merci, Christophe, d'avoir éclairé un peu l'assemblée sur ce sujet et je tenais à vous dire que chaque demande, en tout cas chaque mail que j'envoie, et très fréquemment d'ailleurs, est souvent traité dans la journée et j'ai un retour assez rapide et je voulais vous remercier à ce niveau-là puisque les habitants se posent des questions et parfois c'est difficile de comprendre qu'on n'a pas la fibre mais que le voisin de droite ou le voisin de gauche ou le voisin d'en face peut l'avoir, et donc en général vous êtes assez pédagogiques sur le sujet et cela nous permet, nous, de l'être et d'apporter une information, une réponse, et c'est important.

Je suis sollicitée, donc, par les maires des communes qui ne font pas partie donc de la zone AMII et notamment donc le dernier exemple en date : c'était la commune de Cardonnette et Hubert TAUFOR. Donc, lorsque c'est ainsi, je prends directement attache avec Somme Numérique et je vous envoie les éléments de calendrier sur les démarrages du NRO, etc. Et donc, je crois que je l'avais fait aussi avec Valérie ROSE TETU, maire de Seux, et donc il est prévu une réunion avec Somme Numérique et les maires des communes qui ne font pas partie de la zone AMII. J'en ai reparlé avec Nicolas ROGER la semaine dernière : c'est prévu très prochainement.

M. GEST : Très bien ! Y a-t-il une autre question ? Non. Avant de vous remercier de votre venue, est-ce que vous pouvez nous dire deux mots de la 5G ?

M. GIRAULT : Si vous voulez. Avec plaisir ! Donc, Orange a lancé la 5G sur la Picardie il y a maintenant exactement... cela va faire 15 jours, oui exactement 15 jours. Nous avons actuellement une quinzaine d'antennes qui fonctionnent, donc, sur avant tout Amiens et puis 9 communes de la métropole, avec des débits entre 4 et 10 fois supérieurs à la 4G. On prévoit que la 4G, le réseau de

4G, les antennes de 4G, commencent à être saturés dans un délai de 18 mois. D'où la nécessité de lancer la 5G maintenant et de faire en sorte de migrer petit à petit les clients aujourd'hui d'Orange sur la 5G. Vous dire, point essentiel, que les antennes 5G sont sur d'actuels pylônes 4G. On n'a pas installé de nouveaux pylônes voilà. Tout se fait sur les actuels pylônes et c'est pareil dans toute la France, et ça marche très bien.

M. GEST : Merci. Eh bien, il me reste à vous remercier tous les deux du travail réalisé et surtout du stade où on en est et des informations que vous avez bien voulu nous donner. Bonne soirée à vous ! Et maintenant je rouvre la séance puisqu'il en est ainsi.

(La séance est reprise à 18h49.)

M. GEST : Pour donner la parole, pour quelques instants, à Paul-Eric DECLE qui va nous présenter en deux mots le bilan de la saison touristique qui vient de s'achever.

M. DECLE : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Donc, comme l'année dernière, je vais vous présenter le bilan de la saison estivale 2021 pour les mois de juillet et août, et je remercie déjà les services de l'office de tourisme d'Amiens Métropole d'avoir fait ce PowerPoint.

Donc, des éléments de contexte pour commencer, le bilan puis les actions de communication que nous avons faites.

En ce qui concerne le contexte, donc évidemment, comme l'année dernière, nous avons vécu un été tout sauf normal, puisque nous sommes encore sous, nous subissons encore la crise sanitaire, et donc suite à cette crise sanitaire, comme vous le savez, des mesures gouvernementales ont été décidées notamment en juillet avec la décision du passe sanitaire qui, vous le verrez, n'aura pas été sans conséquence sur la fréquentation de certains sites touristiques et même sur la restauration, par exemple, puisque comme vous le savez, le 12 juillet au soir, le chef de l'Etat, en instaurant ce passe, a provoqué chez des millions de Français, le réflexe de réserver des créneaux de vaccination, ce qui prouvait donc qu'à cette époque-là, souvenez-vous, il y avait encore beaucoup de Français qui n'avaient pas le schéma vaccinal complet et donc le fameux sésame qui permettait de fréquenter certains sites, sauf à faire des tests PCR très fréquemment.

Et donc, l'autre point, c'est évidemment une météo capricieuse que, je pense, on aura tous remarquée également puisque c'est assez rare ce qui s'est passé cet été, qu'il ait autant plu et qu'il y ait eu autant de mauvais temps sur une échelle de temps aussi longue.

On peut noter aussi, et on le verra dans quelques instants, que le tourisme de proximité continue de se faire dans notre territoire, c'est-à-dire que comme l'été dernier, il s'est développé avec une clientèle de notre région qui est beaucoup venue à Amiens mais également des Parisiens, des Normands et des gens de la région Grand Est. Et la bonne nouvelle par rapport à l'été dernier, c'est que la clientèle étrangère est de retour depuis le mois d'août avec donc comme Top 3 les Néerlandais, les Allemands et les Belges. Mention honorable pour les Suisses qui finissent quatrièmes. Par contre, nous n'avons toujours pas récupéré – ça, tout le monde l'aura remarqué – la clientèle australienne évidemment et il y a également une problématique sur la clientèle britannique qui n'est pas encore revenue non plus en masse à cause de la crise sanitaire et des conditions d'accès pour aller en Grande-Bretagne et inversement, mais aussi ceci est dû évidemment au Brexit qui s'applique depuis le 1^{er} janvier de cette année. Et on verra que les taux d'occupation en matière d'hôtellerie sont en hausse.

Donc, comme je le disais, de nombreux visiteurs ont fait le choix cet été de faire du tourisme de proximité. Un tiers des professionnels du tourisme pour le mois de juillet et le mois d'août témoignent d'une fréquentation en baisse par rapport à l'an dernier, mais cependant le Comité régional du tourisme et des congrès des Hauts-de-France dit que la tendance est globale, la tendance globale est à la hausse, notamment ces dernières semaines. Chacun aura remarqué que le mois de septembre, au mois de septembre, on a eu une belle embellie.

Donc, le bilan touristique des mois de juillet et août. Donc, sur la fréquentation de l'accueil de l'office de tourisme, on enregistre une baisse : on passe de 24 000 personnes qui ont poussé les portes de l'office de tourisme en 2020, en juillet/août, à 16 000 personnes. Par contre, la part de la clientèle étrangère a augmenté notamment au mois d'août et elle continue d'augmenter au mois de septembre. De même, la fréquentation de l'office de tourisme est bonne en ce mois de septembre. Les chiffres définitifs, on les aura évidemment en octobre. Et en ce qui concerne la clientèle pure, on est positifs puisque si le nombre de clients en visite guidée individuelle a baissé d'environ 600 personnes, on a retrouvé les groupes qu'on n'avait quasiment, qu'on ne voyait quasiment plus l'année dernière, puisqu'on a fait des prestations groupes à hauteur de 62 et donc 800 personnes, 800 clientèles groupes supplémentaires, cela fait que donc du coup -600 +800, on a eu 200 clients supplémentaires en juillet et en août 2021.

Donc, le nombre de visiteurs sur le site Internet a baissé également pour une raison très simple : depuis le mois de mars, on a un nouveau site Internet et pour des raisons liées à l'indexation des pages Google, il faut un peu de temps, plusieurs mois, un peu plus de six mois, voire parfois un an, pour que les taux habituels, pour qu'on puisse retrouver les taux habituels. Donc, à partir du début de l'année prochaine, normalement, on retrouvera la fréquentation habituelle et celle-ci augmentera même puisque le nouveau site Internet est beaucoup plus immersif, est beaucoup plus beau que le site Internet que nous avions il y a encore quelques mois.

La fréquentation de la cathédrale a augmenté en ces mois de juillet et août de +13 %. On passe de 100 000 personnes à un peu plus de 1 117 000. Par contre, je le disais en introduction, Chroma, il y a eu une forte baisse en juillet/août déjà parce que Chroma n'a commencé que le 12 juillet alors que l'année dernière, souvenez-vous, il avait commencé dès le mois de juin. Donc forcément, sur un bilan de 60 jours, on en perd 12. Cela fait 20 %, donc ce n'est pas sans conséquence. Et quand il y a eu l'installation, la mise en place du passe sanitaire, eh bien évidemment le nombre de spectateurs de Chroma a beaucoup baissé au mois de juillet pour se rattraper en août, mais donc cette baisse était conséquente notamment au mois de juillet.

En ce qui concerne les Hortillonnages, donc pour l'association de protection, on enregistre une baisse d'un peu plus, donc si je sais encore compter, de 13 000 personnes, et pour le Festival international de jardin, une légère baisse de 5 % qui est due donc au passe sanitaire mais aussi aux intempéries puisque là ce sont des activités extérieures, donc forcément, cela va de soi, toutes les fois où il a plu, où il a fait mauvais temps, les gens ont annulé leur réservation ou ne sont pas venus. On peut néanmoins noter que pour le Festival de jardin, c'est plutôt bon puisqu'à quelques centaines de personnes près, c'est à peu près les mêmes chiffres que l'année dernière alors qu'il y a eu beaucoup plus d'intempéries que l'été dernier.

Pour le Musée de Picardie, on est stables, et ce sont d'excellents chiffres puisque je rappelle que lors de la dernière année d'exploitation en 2016, il y a eu 23 000 visiteurs pour toute l'année, et donc là cet été, comme l'été dernier, on fait 11 000 sur deux mois, donc on fait quasiment la moitié du total d'une année entière en 2016.

Pour le parc zoologique, alors là, mention très bien puisque le parc zoologique fait mieux alors que lui aussi, c'est une activité de plein air. Donc malgré les intempéries, il a fait 10 000 personnes de plus au mois de juillet et au mois d'août. C'est dire à quel point ce site touristique fonctionne vraiment très bien et donc du coup avec la Maison de Jules VERNE, on peut dire que le parc zoologique, la Maison de Jules VERNE, la cathédrale et le Festival de jardin sont les quatre sites touristiques qui ont le plus fonctionné cet été et donc aussi, pareil, la Maison de Jules VERNE, très bon score : plus de 10 000 personnes pour les mois de juillet et août. C'est parfois et même souvent même mieux que certains mois en temps normal, en 2019 et avant. On a fait mieux que la plupart du temps.

Et donc la bonne nouvelle aussi, je vous le disais en introduction, c'est l'hôtellerie et notamment l'hôtellerie de plein air. Le camping des Cygnes avait beaucoup souffert l'été dernier de la perte de la clientèle étrangère, puisque je rappelle que plus des deux tiers de la clientèle du camping sont des étrangers et donc là on voit qu'au mois de juillet on est passés de 2 800 personnes en 2020 à plus de 4 000 et donc là en août, c'est l'explosion : on n'avait fait que 1 100 personnes et là on a fait 4700, donc +300 %. Donc, cela fait quand même plus de 4700 personnes supplémentaires cet été au camping du Parc des Cygnes. Ce n'est évidemment pas négligeable.

Pour l'hôtellerie en général de plein air, les hôtels et campings, les auberges, etc. donc pour ce qui concerne la Somme (donc, ce sont les données de Somme Tourisme et de l'Observatoire du Tourisme), on est à 55 % de fréquentation au mois de juillet et une belle hausse à 73 % au mois d'août avec les mêmes clientèles étrangères en Top3. Et donc aussi une clientèle, ça, c'est intéressant, c'est vous dire à quel point on vit une période vraiment très spéciale, imprévisible et vraiment unique, puisqu'au mois de juillet, la part de la clientèle française pour l'hôtellerie était de 93 % et on est passés à 50-50 au niveau de la part de la clientèle française et étrangère au mois d'août. Donc, c'est dire à quel point cette crise sanitaire, les mesures gouvernementales et donc ce que chacun peut faire en fonction du pays dans lequel il est a un impact énorme d'un mois sur l'autre.

Donc, au niveau des hôtels tout court, donc pas l'hôtellerie de plein air mais les hôtels tout court, on est stables : mois de juillet, 60 % en 2020 ; 59 en 2021 ; mois d'août, on passe de 62 à 56, donc une légère baisse de 5 %. Mais l'hôtellerie de plein air, vous le voyez : +8 points en juillet ; +22 points au mois d'août.

Pour les gîtes, pareil : dans la Somme, on augmente d'un peu plus d'un point en passant de 87 à 88 ; dans le Grand Amiénois, de 79 à 84 (+5) ; puis de 81 à 84 (+3 points). Donc au niveau de la fréquentation des gîtes, là aussi on est en hausse.

Et pour les hébergements individuels, en hausse aussi : +9 points au mois de juillet et +8 points au mois d'août.

Donc, les actions de communication qui ont été faites. Donc, on a fait beaucoup d'accueils presse. Donc là encore, les contraintes sanitaires ont fait qu'on n'a pu commencer qu'au mois de mai. Donc du 8 mai jusqu'au 31 août, on a fait 22 accueils presse, dont 10 accueils de blogueurs influenceurs. Donc là, on augmente. On n'était qu'à 4 l'été dernier. Donc, on va vraiment développer ça puisque les influenceurs, par définition, ont beaucoup d'influence et donc, ce n'est pas négligeable. Et donc, on continue encore ce mois-ci à faire venir beaucoup d'influenceurs de notre pays, mais aussi des influenceurs étrangers. Vous l'aurez peut-être remarqué, mais par exemple la semaine dernière, GuiHome Vous Détend, qui est un humoriste belge très connu, est passé à Amiens et a fait une très belle vidéo de notre destination sur sa chaîne YouTube qui fonctionne très bien. Et on a fait également des insertions publicitaires dans les magazines

régionaux puisqu'on avait bien remarqué que depuis un an le tourisme de proximité se développe. Donc, c'était évidemment essentiel. Mais évidemment on n'a pas oublié non plus la presse nationale. Et donc, on a fait également dans le métro de Paris, j'imagine que tout le monde l'a remarqué, une pub sur les hortillonnages et sur Amiens qui a duré du 24 juillet au 1^{er} août, puis ensuite une pub sur Amiens s'illumine qui est toujours là puisque voilà, le hasard fait que ce matin j'étais dans le métro de Paris et en passant dans les couloirs qui mènent à la ligne 4, j'ai vu que les pubs sur Amiens s'illumine étaient toujours là. Donc, c'est très bien. L'événement est passé, mais on est toujours dans le métro. Donc, c'est parfait.

On a fait également un partenariat avec Wéo. Donc là aussi, ça n'a pas été sans conséquence puisque Wéo, par définition, c'est une chaîne régionale et donc du coup on leur a donné notre clip promotionnel du Grand Amiénois que vous avez sans doute vu, qui a été beaucoup diffusé dans les réseaux sociaux, mais donc aussi sur Wéo, et on a diffusé un spot publicitaire qui passait plusieurs fois par jour, ce qui fait donc que plus de 70 000 personnes ont vu la publicité qu'on a travaillée avec eux et plus de 50 000 personnes ont vu le clip promotionnel en plus des dizaines de milliers de personnes qui l'ont vu sur les réseaux sociaux. Et donc comme je le disais, donc on a réalisé une vidéo qui a été diffusée cet été, qui continue d'être diffusée, et le mois prochain on fait une autre vidéo qui sera diffusée cet automne sur la thématique, donc la dernière fois c'était le bien-être ; là, c'est le prendre soin de soi, et la différence globale, c'est que là on va filmer des activités intérieures, des activités automnales et hivernales pour inciter les gens à venir dans Amiens et dans le Grand Amiénois.

Au niveau des réseaux sociaux, on a globalement progressé, sauf sur Facebook. J'y reviendrai juste après. Sur Instagram, 84 000 impressions ; Facebook, 225 000 ; Twitter : 50 000 ; et LinkedIn : 9 000. Sur Instagram, il est important de préciser qu'on parle des publications, c'est-à-dire des posts. Mais tous les jours ou presque, on a fait des stories qui ont été très vues et surtout je parlais des influenceurs tout à l'heure : les influenceurs sont ultra-présents sur Instagram et donc tous les jours, tout le temps, et même encore aujourd'hui, des influenceurs ont fait des stories et des posts. Et c'est facile à vérifier : vous allez sur le compte Instagram, là maintenant, de Destination Amiens et vous verrez qu'encore aujourd'hui, quand vous allez dans la rubrique « Publications, vous êtes identifié », donc la publication des autres qui parlent de vous, eh bien, Destination Amiens est citée plusieurs fois par jour. Aujourd'hui encore, on a été cités plusieurs fois dans la journée. Et donc tout l'été, en plus de ces 19 publications, on a été vus des dizaines de milliers de fois grâce aux influenceurs qui ont beaucoup parlé de nous et qui continuent de le faire. Donc sur les réseaux sociaux, par rapport à l'année dernière, donc on fait beaucoup mieux sur Instagram rien qu'avec les posts. Donc, on passe de 2002 à 5009. Donc, on a plus que doublé. Sur Twitter, de 14 000 à 50 000. Et sur Facebook, le score a été divisé par deux pour la simple et bonne raison que l'été dernier on ne faisait quasiment exclusivement que des publications, je dirais, esthétiques, c'est-à-dire des belles, des photos. Là, on a fait beaucoup plus de publications d'informations et chacun sait, enfin en tout cas ceux qui ont Facebook savent que quand on fait de belles photos, on a beaucoup plus de « j'aime », de commentaires et de partages que lorsqu'on fait des publications de type informatives et donc du coup on a équilibré entre les deux. Donc, il faudra sans doute qu'on redose un peu pour augmenter parce que là ça a été divisé par deux. Donc, je pense qu'on peut faire mieux et donc rééquilibrer un peu le dosage entre les publications de belles photos d'Amiens parce que ça reste très important de promouvoir sa ville sur le plan esthétique et les publications informatives.

Et donc en conclusion, donc un bilan touristique estival qu'il est toujours difficile de qualifier en cette période si spéciale. Donc, on a choisi le mot « contrasté » parce que certes certains sites touristiques ont été moins bien fréquentés que la dernière fois sur juillet/août, mais il faut bien comprendre, comme je l'ai dit, qu'il y a eu des conditions assez spéciales, notamment le passe

sanitaire qui vraiment n'a pas été sans conséquence sur cette fréquentation. Les Français, donc je l'ai dit, ont consommé leurs vacances autrement, comme l'année dernière, en faisant du tourisme de proximité. Le passe sanitaire, néanmoins, a un bon point : c'est que maintenant qu'il est rentré dans les mœurs et qu'il y a énormément de Français en plus qui l'ont, eh bien, ce n'est plus vraiment une contrainte comme au mois de juillet et au mois d'août, et il y a un sentiment de sécurité qui est partagé qui est très bien. Comme je l'ai dit, la grande bonne nouvelle, c'est qu'enfin la clientèle étrangère est de retour. Il faudra juste qu'on se penche sur la clientèle britannique et je pense que la clientèle australienne reviendra lorsque les conditions le permettront. Et surtout, en conclusion, le mois de septembre qui s'annonce est vraiment bon. Je pense que chacun l'a remarqué. On n'a pas encore les données précises, mais chacun, je pense, aura remarqué en se promenant à Amiens le week-end qu'il y a énormément de monde et que le week-end dernier notamment, et je regarde mon collègue Pierre SAVREUX, grâce au spectacle de feu de la compagnie Carabosse, rien que le spectacle en lui-même a fait plus de 40 000 personnes sans compter les Journées européennes du patrimoine. Donc le week-end dernier, ça a vraiment explosé. J'ai eu le président de l'UMIH en début de semaine au téléphone : il m'a dit que le mois de septembre est vraiment canon au niveau de la fréquentation de la restauration.

Voilà, mes chers collègues, en quelques mots le bilan estival de juillet/août.

M. GEST : Merci, Paul-Eric.

Je continue les communications. Je voulais vous signaler aussi que le groupe Amiens c'est l'tien m'a informé que la présidence tournante du groupe revenait maintenant à Monsieur Fabien VOULMINOT pour 12 mois, qui succède donc à Madame Emilie THEROUIN.

Je vous informe que j'ai reçu 3 questions orales qui seront évoquées, comme habituellement, en fin de séance.

Et je vous précise bien sûr que notre prochaine séance est prévue le jeudi 4 novembre à 18 heures, très probablement ici même. J'aurais dû commencer par-là d'ailleurs, en vous disant que j'ai beaucoup réfléchi en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. La problématique, c'est que pour nous, c'est quand même un petit peu délicat de revenir pour le moment dans la salle des délibérations habituelle de l'hôtel de ville, car nous sommes 98 et pas 55 comme au conseil municipal. Donc, il y a plus de proximité. La salle Dewailly est une salle qui, à 98, ne laisse pas nécessairement la possibilité d'avoir un rang sur deux, ce qui rend difficiles les interventions des techniciens pour le son. Et donc, pour l'instant, nous restons ici et on verra en fonction bien sûr de l'évolution de la situation sanitaire.

Voilà pour les communications.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2021. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du jeudi 1^{er} juillet a été mis à disposition de chaque membre. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ? Non. Je le mets au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 25 juin et le 14 septembre 2021. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ? Oui, Monsieur PRADAT. Micro ici.

M. PRADAT : Mes chers collègues, Monsieur le Président, bonsoir. Juste un petit point sur lequel on voulait poser une question. Voilà, il y a un avenant technique sur le contrôle technique de la nouvelle Lune des Pirates SMAC (scène de musiques actuelles). Donc, c'est un point anecdotique puisqu'il s'agit d'une augmentation de prestation vu les difficultés techniques qui se présentent sur le bâtiment. Par contre, ce qui nous paraît moins anecdotique et pour lequel on voulait poser la question, c'est : il semblerait qu'à l'issue du concours, l'estimation des travaux était à 2,5 millions, si je ne m'abuse, et qu'aujourd'hui, au moment de passer peut-être un appel d'offres d'entreprise, on a doublé l'estimation des travaux. On est plutôt autour de 5 millions. Donc forcément, on se pose la question de ce qui se passe sur ce dossier-là : est-ce que, outre l'emplacement qui est pertinent, l'image qui est séduisante, est-ce que la métropole a les moyens en fait de cet équipement ? Cet équipement a été annoncé, on s'en rappelle, peut-être prématurément en période de campagne électorale et aujourd'hui il a, il aurait doublé dans son budget prévisionnel. On connaît l'endettement de la métropole. La question qui se pose, c'est : est-ce qu'on ne peut plus se dédire de ce qu'on a dit ou est-ce qu'on assume cette augmentation de travaux qui est quand même de 200 % ?

M. GEST : Bon, je commencerai par vous répondre que la question que vous posez n'a rien à voir avec les décisions dont nous voyons le compte rendu. Ensuite, on va vous répondre quand même. Vous faites une confusion entre ce qui était tout à fait à l'origine... comment dirais-je... un projet d'amélioration de l'existant, c'est-à-dire de la salle de La Lune des Pirates actuelle, et non pas du tout ce qui a abouti à une volonté de faire un nouvel équipement pour La Lune des Pirates. Et donc ensuite, bien évidemment, ce n'est pas du tout une annonce qui a été faite avant la campagne électorale ; c'est bien avant que nous avons décidé effectivement d'imaginer un nouveau projet qui était d'ailleurs demandé depuis bien longtemps, antérieurement à notre arrivée aux responsabilités, par les responsables de La Lune des Pirates et que s'il y a eu une augmentation du prix final, ce n'est pas du tout de 2 millions à 5,4 millions, mais je n'ai plus en tête exactement les chiffres, mais c'est un peu plus de 4 millions et on est montés effectivement à 5,4 millions. Vous me demandez si nous avons les moyens... comment dirais-je... de financer. Ça, ça fait partie de la politique prévisionnelle des investissements que nous présenterons au mois d'octobre, donc enfin plus exactement au mois de novembre puisque notre réunion est tout début novembre. Cela fait partie de l'ensemble des projets sur lesquels il y aura peut-être des arbitrages à faire. Mais en tout cas, voilà tel que ça a été conçu et effectivement il y a confusion entre le projet initial qui était de l'amélioration des aménagements... Comment ? Non, non, mais très sincèrement, je ne vois pas pourquoi je vous répondrais ça. Cela n'a rien à voir avec le projet initial et c'est la preuve d'ailleurs que ce n'est pas du tout une annonce de campagne électorale parce que cela fait au moins 4 ans que l'on discute de l'évolution de La Lune des Pirates. Donc voilà. Il y a une augmentation, c'est vrai, par rapport au projet initial. Mais absolument pas de 2 millions à 5,4 millions. Voilà pour la réponse que je pouvais vous donner.

Y a-t-il d'autres questions sur le compte rendu de ces décisions ? Non. Très bien ! Donc, je considère que c'est adopté.

DONT ACTE

6 - DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN ECONOMIQUE AUX ENTREPRISES D'AMIENS METROPOLE. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation de compétences en matière d'aide aux entreprises de la Région Hauts-de-France, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises le 26 août 2021 relatives à l'octroi d'une aide financière accordée aux entreprises ayant recruté leur premier collaborateur post Covid. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce sujet ? Non. Donc, nous prenons acte de cette décision, de ces décisions.

DONT ACTE

7 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. ETAT DES TRAVAUX MENES DE JUIN 2017 A JUIN 2021.

M. MOLLINIENS : Mes chers collègues, l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales précise que le président de la commission consultative des services publics locaux présente à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés par cette commission.

Je vais donc vous rendre compte des travaux menés par la CCSPL sur la période qui couvre juin 2017 à juin de cette année.

Pour cette période, la CCSPL a été convoquée à 18 reprises et a pu valablement se réunir à chaque fois.

Réunie **le 8 juin 2017**, la commission a examiné le rapport annuel d'activité 2015 du délégataire du service de transport public urbain ainsi que le rapport annuel d'activité 2015 du délégataire des services publics liés au vélo Buscyclette

Lors de sa réunion du **23 novembre 2017** la CCSPL a pris acte du rapport annuel d'activité 2016 du délégataire du service de transport public urbain.

La réunion du **1^{er} mars 2018** a été l'occasion pour la commission de prendre acte du rapport annuel d'activité 2016 du délégataire des services publics liés au vélo Buscyclette ainsi que du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Au cours de cette même réunion, elle a émis, à l'unanimité, un avis favorable quant au principe de déléguer la gestion du service de restauration au sein du parc zoologique d'Amiens Métropole par le biais d'un contrat de concession (DSP).

Réunie le **5 avril 2018**, la commission a examiné les rapports annuels d'activité 2014 et 2015 du délégataire de l'exploitation de Mégacité.

Lors de la réunion **du 25 juin 2018**, le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de la collecte et de l'élimination des déchets a été présenté à la CCSPL qui en a pris acte.

Le **11 octobre 2018**, la commission a été saisie par Monsieur le Président d'Amiens Métropole pour avis concernant le projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4. Le dossier présenté portait sur le choix du mode de gestion du service public de traitement des déchets par méthanisation. Elle a émis, à l'unanimité, un avis favorable quant au principe de déléguer le service public de traitement des déchets par méthanisation par le biais d'un contrat de concession (DSP).

Elle a, à nouveau, été saisie pour avis, **le 15 novembre 2018**. Il s'est agi d'examiner le mode de gestion du service public du Zénith d'Amiens. Elle a émis, à l'unanimité, un avis favorable sur le principe de déléguer la gestion du service public du Zénith d'Amiens par le biais d'une concession de service public de type affermage.

Lors de la réunion du **13 décembre 2018** elle a pris acte du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

Saisie par Monsieur le Président d'Amiens Métropole le **31 janvier 2019** pour avis concernant le choix du mode de gestion du service public du centre d'expositions et de congrès de Mégacité, elle a émis à l'unanimité un avis favorable quant au principe de déléguer le service public du centre d'expositions et de congrès de Mégacité par le biais d'un contrat de concession de service public.

Au cours de la réunion du **7 mars 2019** elle a pris acte du rapport annuel d'activité 2017 du délégataire des services publics liés au vélo Buscyclette.

Le **23 mai 2019** le rapport annuel d'activité 2017 du délégataire du service public du centre aquatique d'Amiens Métropole lui a été présenté.

L'ordre du jour du **26 juin 2019** portait sur le rapport annuel d'activités 2016 et 2017 du délégataire de l'exploitation de Mégacité et sur le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de la collecte et de l'élimination des déchets. La CCSPL en a pris acte.

Les rapports annuels d'activité 2017 et 2018 du délégataire du service de transport public urbain ont été présentés à la CCSPL du **20 novembre 2019** qui en a pris acte.

Au cours de la réunion suivante, le **11 décembre 2019**, la CCSPL a examiné le choix du prochain mode de gestion du service public du centre d'expositions et de congrès de Mégacité à compter du 1^{er} janvier 2021 et a émis à l'unanimité un avis favorable quant au principe de déléguer le service public du centre d'expositions et de congrès de Mégacité par le biais d'un contrat de concession de service public à compter du 1^{er} janvier 2021.

La réunion du **16 janvier 2020** a été consacrée à l'examen du rapport annuel d'activité 2018 du délégataire de l'exploitation de Mégacité

3 rapports annuels d'activité du délégataire de l'exploitation du Zénith d'Amiens ont été soumis à la CCSPL du **6 février 2020**. Ils couvraient les périodes du 01.07.2015 au 30.06.2016, du 01.07.2016 au 30.06.2017 et enfin du 01.07.2017 au 30.06.2018.

Le **22 octobre 2020**, la commission a pris acte du rapport annuel d'activité au titre de l'année 2018 présenté par CAP SAMARO SAS, délégataire du service public du centre aquatique d'Amiens Métropole ainsi que du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2018. Au cours de cette même séance, elle a également examiné le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif présenté pour l'année 2018.

Enfin, l'ordre du jour du **11 mars 2021** portait sur le rapport annuel 2019 du délégataire de l'exploitation du centre d'expositions et de congrès Mégacité. La CCSPL en a pris acte avant d'émettre un avis favorable à l'unanimité sur le choix du mode de gestion pour la période 2022 à 2026 du centre d'expositions et de Congrès Mégacité (contrat de DSP).

Vous avez découvert les procès-verbaux de ces réunions accessibles sur les liens dans le rapport présenté et je vous invite donc à prendre acte de l'état des travaux de la commission consultative des services publics locaux d'Amiens Métropole pour la période juin 2017 au 30 juin 2021.

M. GEST : Merci à Alain MOLLIENS. Il nous appartient donc de prendre acte de ce rapport sur les quatre dernières années de travaux de cette commission consultative des services publics locaux. Oui, Monsieur DESCHAMPS ?

M. DESCHAMPS : Merci à notre collègue pour cette lecture. Les deux derniers PV font état des membres présents lors de ces commissions et un membre de l'opposition, des oppositions, est présent, a voix au chapitre dans ces commissions, en l'occurrence c'est Evelyne BECKER. Je constate que sur les deux dernières, Madame BECKER a été absente. Alors, on a le droit d'être absent. On a le droit d'être excusé. Si Madame BECKER ne pouvait plus aller jamais à ce type de commissions qui sont intéressantes, Amiens au Cœur est tout à fait prêt à prendre une place dans ces commissions. Elles sont importantes. C'est bien de s'y inscrire, mais c'est encore mieux d'y aller.

M. GEST : Je vais donner la parole à Madame BECKER qui est prise à parti sur un problème d'absence à des réunions. Voulez-vous donner un micro à Madame s'il vous plaît ? Allez-y, Madame. Ah ! c'est un micro farceur.

MME BECKER : Merci. Alors, Monsieur DESCHAMPS, si vous avez bien regardé le compte rendu, vous avez dû voir que j'avais été excusée pour ces deux commissions et nous maintenons que nous nous engageons sur ces commissions-là et il apparaît que ce jour, ces jours-là je n'étais pas, il était impossible pour moi d'y aller. Si on devait faire le décompte de toutes les commissions où vous n'étiez pas présent, on n'aurait pas assez de ce conseil. Donc, merci de vos remarques.

M. GEST : Je vous remercie tous les deux. Vous avez largement fait avancer le débat. On va passer au point suivant.

DONT ACTE

8 - ASSOCIATION FRANCE URBAINE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : La collectivité adhère à l'association France Urbaine depuis 2016. Les statuts de cette association prévoyant que la collectivité est représentée par son président et 3 représentants selon le principe de la parité, je vous propose donc de désigner Mesdames DELÉTRÉ, SAVARIÉGO et Monsieur DUFLOT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - ASSOCIATION LES DEUX RIVES. SUBVENTION. ANNEE 2021.

M. GEST : Afin de renforcer ses coopérations avec le Maroc, Amiens Métropole poursuit son implication dans le cadre du projet Franco-Marocain intitulé "Mobilisation des Territoires Français et Marocains pour un Développement Durable", coordonné par Lianes coopération, le Réseau Régional Multi-Acteurs de la Coopération Internationale et cofinancé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), Direction de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales.

Amiens Métropole propose un programme d'actions en faveur du développement des politiques de gestion des déchets dans la Province de Nador.

L'association Les Deux Rives est responsable de la mise en œuvre des projets en collaboration avec les acteurs locaux, élus et associations, et je vous propose de lui attribuer, comme précédemment, une subvention de 14 000 euros. Cela rentre dans le programme de coopération internationale que nous avons depuis plusieurs années avec la région du Rif dont sont issus la plupart des Français ou Marocains qui habitent dans notre communauté et notamment dans la ville d'Amiens.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - REQUALIFICATION URBAINE ET COMMERCIALE DE L'ILOT COLVERT. CESSION COMPLEMENTAIRE AU PROFIT DE CLESENCE.

M. GEST : Dans le cadre de la requalification urbaine et commerciale de l'ilot COLVERT, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage d'Amiens Métropole compte tenu de sa compétence statutaire en matière de développement économique, je vous propose d'approuver la cession complémentaire de foncier destiné au programme de construction de Clésence qui mène le programme de construction de 84 logements et d'une moyenne surface en VEFA destinée à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Il s'agit précisément de céder les parcelles CL n°366, 368 et 370 moyennant le prix de 238 420 € HT correspondant à 35 € HT / m² conformément aux négociations menées en 2018 et 2019 par la Ville et la Métropole avec Clésence.

Préalablement Amiens Métropole devra procéder :

- à l'abandon de l'ensemble des réseaux enterrés existants (électricité, éclairage public, adduction d'eau potable, assainissement et télécom),
- au dévoiement du réseau d'eau potable,
- au retrait du mobilier urbain existant,
- au démontage de la Halle des sports.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - BOVES. AMENAGEMENT DE LA RUE DE GENTELLES (RD 168). CONVENTIONS DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FONDS DE CONCOURS.

M. DESSEAUX : En 2021 a été programmé l'aménagement de la rue de Gentelles à Boves, pour un montant TTC de 1 107 500 €. Cette artère a pour caractéristique de relever de l'intérêt communautaire sur un tronçon et communal sur un autre tronçon.

Cette opération consiste en la réduction de la chaussée, la formalisation de stationnements sur un axe, en l'aménagement d'une chicane éclose avec îlots franchissables, d'un plateau et le resserrement du carrefour avec la route de Corbie.

Afin de permettre la réalisation du projet et sa bonne coordination, la commune et Amiens Métropole ont convenu d'opérer un transfert de la maîtrise d'ouvrage en désignant la communauté d'agglomération comme maître d'ouvrage de cette opération.

De même, à l'occasion de cette opération, le service Eau et Assainissement souhaite déconnecter les eaux pluviales de ce réseau et les infiltrer sur place, nécessitant de procéder à des travaux supplémentaires et des adaptations, pris en charge par le budget annexe. Le coût des travaux sur le tronçon métropolitain est estimé à 772 926 € TTC, avec une participation financière de la commune de Boves de l'ordre de 193 232 € sous la forme d'un fonds de concours.

Les travaux d'effacement des réseaux seront diligentés par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme à laquelle adhère la commune de Boves. Néanmoins, Amiens Métropole participe à hauteur de 70 % des dépenses HT de ces travaux restant à charge de la commune, soit pour un montant estimé à 109 574 €.

Je vous propose donc d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ainsi que la convention de remboursement des effacements des réseaux et de fonds de concours à intervenir avec la commune de Boves.

Par ailleurs, ces travaux se situant sur une route départementale, je vous propose d'approuver également la convention technique et financière établie avec le Département de la Somme actant les modalités d'intervention et d'entretien ultérieurs.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes ces conventions.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX s'est abstenue.

12 - SAINT-SAUFLIEU. AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA COMMUNE (RD 1001). FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Je vous propose d'approuver le projet d'aménagement de la traversée de la commune de Saint-Sauflieu, ainsi que le fonds de concours par lequel la commune participerait à hauteur de 30 % des dépenses HT, soit 562 500€.

Il convient donc d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX s'est abstenue.

13 - AMIENS. AGENTS AFFECTES DANS LE PERIMETRE DU SQUARE FRIANT. CONVENTION D'ALIMENTATION ENTRE LE CERCLE MIXTE DE GENDARMERIE D'AMIENS ET AMIENS METROPOLE.

M. GEST : Amiens Métropole souhaite assurer à son personnel affecté dans le périmètre du square Friant la possibilité de prendre ses repas à proximité de son lieu de travail.

Il n'y a toutefois pas, dans le périmètre immédiat de chaque structure de travail, d'installation accessible.

C'est pourquoi, je vous propose de conventionner avec le cercle mixte de la Gendarmerie d'Amiens afin que nos agents puissent se restaurer rue d'Elbeuf.

Le repas coûterait 6,10 € dont 3,34 € à la charge de l'agent et 2,46 € à la charge de la collectivité. Cette prise en charge est identique à celle que nous pratiquons pour le restaurant FAUGA. Un badge (disponible via un formulaire à compléter) sera fourni pour accéder aux locaux.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - AMIENS. CREATION D'AMENAGEMENTS CYCLABLES SUR LE BOULEVARD DES FEDERES, L'AVENUE SALVADOR ALLENDE, LA RUE DES PRES FORETS, L'AVENUE GEORGES POMPIDOU, L'AVENUE PIERRE MENDES FRANCE ET LE BOULEVARD PORT D'AVAIL.

M. GEST : Je passe la parole à Jean-Claude RENAUX pour le rapport 14. Bon alors vous n'êtes pas sans savoir que nous avons donc une discussion avec la société IRIZAR. Cette discussion dure depuis plusieurs jours. Une mouture très largement consensuelle aujourd'hui entre IRIZAR et nous-mêmes a été présentée en commission des finances. Nous sommes encore en discussion à l'heure actuelle. Donc ce que je vous propose, c'est de différer parce que nous attendons une réponse définitive de la société IRIZAR. Si nous ne l'obtenons pas, je retirerai le point de l'ordre du jour et sinon on va attendre cette réponse et dans ce cas de figure Jean-Claude RENAUX vous présentera les choses. Cela porte sur, je veux dire, peu de choses, et ça ne remet pas en cause ce qui vous a été présenté en commission des finances. Donc, je donne la parole à Jean-Claude RENAUX, mais pour le rapport 15.

M. RENAUX : Comme vous le savez, engagée dans le développement de l'usage du vélo sur son territoire, la communauté d'agglomération Amiens Métropole projette, est en train de créer des aménagements cyclables sécurisés entre la gare Saint-Roch et le chemin du halage permettant de renforcer le maillage cyclable métropolitain et d'assurer une connexion entre les itinéraires nationaux de la V30 et de la V32.

La collectivité entend également réaliser des aménagements sur l'axe entre la place Vogel et la rue d'Australie pour offrir au vélo sa place dans la circulation.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver les aménagements qui vous sont proposés, à savoir :

- une piste cyclable bidirectionnelle en rive Nord sur l'actuelle voie bus/vélo sur l'axe ouest Place Vogel / Avenue Pierre Mendès France ;
- une piste cyclable bidirectionnelle en rive Nord de l'avenue Pompidou ;
- un aménagement cyclable sécurisé sur l'axe boulevard Fédérés, avenue Salvador Allende, rue des Prés Forêts et rue du Château Milan.

Le coût de cette opération est estimé à un montant de 986 000 €.

Je vous demande d'autoriser également Monsieur le Président à solliciter, d'une part, l'aide de tous les partenaires financiers éventuels, notamment les crédits d'État au titre de la Dotation de Soutien

à l'Investissement Local et, d'autre part, à demander le commencement anticipé des opérations si cela s'avère nécessaire.

Donc, vous avez avec l'ordre du jour, donc, l'ensemble des plans des aménagements qui sont en cours de réalisation pour la plupart.

M. GEST : Merci. Des questions ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci. Merci. Je ne sais pas, Monsieur le Vice-Président, si vous avez pris un coup de bambou avec les échanges de SMS avec IRIZAR, mais vous m'avez l'air un petit peu démotivé dans votre démonstration sur cette thématique qui est pourtant hyper intéressante du vélo et j'espère que ce n'est pas une nouvelle d'IRIZAR que vous nous présenterez tout à l'heure.

Je voulais en tout cas vous dire que nous trouvons que les choses qui nous sont présentées vont dans le bon sens. Enfin nous avons le sentiment que vous prenez à bras-le-corps la problématique des déplacements doux et des déplacements à vélo en compte et c'est une bonne chose puisque la demande est grandissante et on voit de plus en plus de villes qui s'y sont mises de manière plus ou moins accélérée, et c'est bien qu'enfin Amiens se soit lancée dans cette course.

Cependant, même si les choses vont dans le bon sens, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir évidemment. Ce que nous entendons beaucoup, c'est qu'à chaque fois que vous nous présentez des choses, nous avons l'impression que c'est disparate ; qu'une fois vous vous occupez d'un endroit ; une fois d'un autre ; et qu'il n'y a pas ou peu de cohérence globale dans ce plan de déplacements urbains et extra-urbains.

Aussi faudrait-il sans doute revoir ce plan de déplacements urbains qui a été mis en place il y a de nombreuses années sur la métropole et qui n'est plus à jour puisqu'à l'époque on parlait de la voiture reine. Aujourd'hui, force est de constater que la voiture reine a de moins en moins sa place dans les déplacements en ville et pas de manière doctrinaire, mais parce qu'il y a une vraie volonté des Français de diversifier leurs modes de déplacement. Ça, c'est la première chose.

La seconde chose est un petit peu plus gênante, et pardonnez-moi, mais c'est sur la façon de faire. Alors, la façon de faire que vous avez utilisée pour mettre en place ces aménagements, c'est de vous rendre à vélo sur le terrain. C'est très bien. C'est une très bonne chose. Je ne suis pas là pour distribuer les bons points ou les mauvais points. Je suis là pour dire que nous estimons que c'est une bonne méthode.

Cependant, en commission où vous étiez présent et où j'étais présent, je vous ai posé une question justement sur la façon de faire. Je vous ai demandé, Monsieur le Vice-Président : mais quand vous allez choisir un endroit comme ça dans Amiens ou dans une commune, j'ai l'impression, à voir vos publications, que vous y allez seul ou en tout cas accompagné d'une ou deux personnes des services déplacements (et d'ailleurs ils ne sont pas tellement plus nombreux) de la métropole puisque c'est un service qui est sous-dimensionné. Or, il me semblerait qu'il serait bon d'y aller avec des utilisateurs quotidiens du vélo et notamment nous avons la chance d'avoir à Amiens et dans la métropole une association d'usagers qui s'appelle Véloxygène. Je vous ai posé la question. Je vous ai dit : mais pourquoi vous ne sollicitez pas Véloxygène pour vous accompagner, pour vous montrer aussi les endroits qu'il faudrait travailler pour créer une cohérence ? Et alors là, j'ai eu une réponse qui m'a un peu surpris et je l'ai notée et je vais vous la lire. Ce n'est pas secret, ce qui se dit en commission. Donc, je vais vous la lire. Vous avez dit...

M. GEST : Monsieur DESCHAMPS, vous pouvez aller à l'essentiel. Ce n'est pas la peine de digresser. Non, non, mais posez votre question.

M. DESCHAMPS : Monsieur GEST...

M. GEST : Posez votre question.

M. DESCHAMPS : Je vais la poser quand j'aurai terminé.

M. GEST : Non, vous posez votre question maintenant !

M. DESCHAMPS : Vous êtes énervé, Monsieur GEST.

M. GEST : Vous m'énervez et je vous le dis clairement les yeux dans les yeux ! Vous posez votre question maintenant ! On a bien compris votre présentation. Lisez le texte ou posez votre question et Monsieur RENAUX y répondra.

M. DESCHAMPS : Monsieur GEST, vous ne m'intimidez pas.

M. GEST : Ce n'est pas une question d'intimidation...

M. DESCHAMPS : Non mais je vous le dis.

M. GEST : On comprend que vous vouliez parler pour faire parler de vous. On a bien compris. Tout le monde a compris dans la salle. C'est encore flagrant il y a quatre points de l'ordre du jour précédents. Maintenant, posez votre question.

M. DESCHAMPS : Monsieur GEST, je le répète...

M. GEST : Je vais vous retirer la parole, Monsieur DESCHAMPS. Donc, allez à l'essentiel.

M. DESCHAMPS : Et moi je vous répète que si vous me retirez la parole, ce sera un déni de démocratie de votre part.

M. GEST : Oui bon allez-y.

M. DESCHAMPS : Donc, vous me laissez aller jusqu'au bout. Donc en commission, vous avez répondu : « Je considère que Véloxygène est tout le temps à pinailler et à faire de la politique. Je le regrette comme vous, mais ils me flinguent sur les réseaux sociaux. » Vous l'avez dit. Alors c'est fâcheux, c'est dommage, parce que peut-être qu'au sein de l'association certains font de la politique, mais l'association, ce sont aussi et surtout des usagers qui ont une connaissance. Alors moi aussi, ça m'arrive de me faire flinguer en conseil municipal ou métropolitain. La preuve à l'instant. Et pourtant, je ne boude pas. Et pourtant, je suis là. Et pourtant, et pourtant, il faut avancer. Donc, je vous repose la question : pourquoi n'utilisez-vous pas l'expertise de cette association qui est reconnue et qui sait avoir des avis sur l'utilisation du vélo dans la métropole ? Je vous remercie.

M. GEST : Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport ? Non. Je donne la parole à Jean-Claude RENAUX. Ah ! pardon. Ah ! oui c'est vrai, il y avait... Excusez-moi, Monsieur DECAVE. Là-bas question.

M. DECAVE : Oui, simplement ce sera une explication de vote avec des questionnements également. Alors, forcément on ne peut que se réjouir de l'aménagement et de la sécurisation d'un certain nombre d'équipements grâce à la résine. Ce qui a été fait il y a quelque temps, bien qu'elle ne soit pas suffisante en soi, la création de pistes dédiées me semble également être une avancée. Mais la question effectivement qui se pose aux usagers du vélo globalement, c'est la question de la connexion sur le reste du réseau puisque pour le vivre tous les jours en tant qu'utilisateur, effectivement on a des aménagements cyclables qui se superposent parfois les uns aux autres et le principal frein à l'usage du vélo reste la non-sécurisation de la connexion entre ces aménagements vélos. Et dans la présentation que vous nous faites aujourd'hui, je ne suis pas très rassuré par rapport à la connexion entre eux de ces différents équipements. Aujourd'hui, il y a effectivement un problème de signalisation, alors qui peut se régler assez rapidement, mais il me semble aussi qu'il y avait un problème de lisibilité globale du réseau des pistes ou des aménagements cyclables, à la fois pour les cyclistes mais aussi pour les automobilistes puisqu'aujourd'hui on a quand même un système où les cyclistes ont peur des automobilistes et les automobilistes se méfient des cyclistes. Il y a quand même quelque chose du coup pour clarifier ça, un problème de signalisation mais pas qu'un problème de signalisation ; il y a aussi un problème de repenser globalement la place du vélo et de la trottinette, des mobilités quelles qu'elles soient. Ça veut dire aussi repenser la place de la voiture.

Donc effectivement, sur un plan global, il y a des choses qui nous intéressent de voir arriver. Je le ferai beaucoup plus simplement que sur la question précédente, mais effectivement l'absence de la principale association d'utilisateurs dans les comités techniques pose une question démocratique puisque, voilà, quelles que soient leurs prises de position, il vous appartient de prendre des décisions une fois leur avis émis. Donc du coup, je ne comprends pas pourquoi cette décision a été prise. Je suis assez intéressé par la réponse, puisque c'est quand même une association qui est reconnue nationalement par la fédérale, l'AFUB, qui est voilà, en tant que telle...

Alors, il y avait une annonce sur des annonces globales autour de la PPI Avenir. Sans doute qu'on a un petit teaser d'un certain nombre de choses, j'espère, qui vont mettre de la cohérence autour de tout ça lors de la PPI Avenir. Donc voilà, si on pouvait avoir quelques éléments de réponse.

Pour ces raisons évoquées, pour une forme de manque d'ambition, nous nous abstenons sur cette proposition.

M. GEST : Bien. D'autres questions ? Je donne la parole à Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Alors, vous m'entendez ?

M. GEST : Oui, cela va marcher.

M. RENAUX : D'accord. Alors, vous dites qu'il reste beaucoup à faire, qu'il n'y a pas de cohérence. Je vous rappelle que nous avons décidé de confier l'élaboration d'un schéma... Cela ne marche pas.

M. GEST : Il ne marche pas.

M. RENAUX : Cela marche. Donc, concernant la cohérence, vous dites que c'est disparate, pas de cohérence, etc. Donc, je vous rappelle qu'il y a d'une part, nous avons confié l'élaboration, nous avons travaillé à l'élaboration d'un schéma cyclable de l'agglomération et nous avons confié cette mission, nous nous sommes associés, pour cette mission, à la SEM Amiens Aménagement. Donc, nous y travaillons et nous y reviendrons.

La priorité sur laquelle nous avons travaillé, nous l'avons déjà dit, c'est sur la sécurisation et la discontinuité des itinéraires cyclables, et nous avons, avec les aménagements qui sont en train d'être faits, la démonstration du travail que nous avons engagé. Il est conséquent. C'est au total, avec notre phase qu'on a passé la dernière fois, 1,2 million que nous dépensons actuellement pour sécuriser ces itinéraires et notamment les grands carrefours très angoissants, très stressants, pour les cyclistes notamment les moins aguerris. Donc, vous avez vu : nous avons travaillé les traversées du carrefour de la Citadelle. Tout n'est pas encore terminé puisqu'il y a une voie verte qu'il faut, un passage qu'il faut consolider derrière le bus, l'arrêt de bus notamment. Le carrefour Vogel, si vous avez eu l'occasion, moi en tout cas je l'ai pris à vélo, ça change quand même du tout au tout la perception que le cycliste et que l'automobiliste peuvent avoir sur la traversée de ce carrefour, avec effectivement pas seulement de la résine mais également nous l'avons travaillé, ce carrefour dit à la hollandaise, c'est-à-dire avec des îlots protecteurs des vélos dans les virages. Et tout cela est complété par des doubles pistes cyclables, des doubles sens cyclables protégés par une bande de 50 centimètres de bordure béton des voitures. Et si vous me parlez de cohérence, et le rond-point, le giratoire du port d'aval, il est travaillé aussi selon une technique assez nouvelle, enfin en tout cas dans les grandes agglomérations souvent citées en exemples, mais dont je me suis aperçu qu'elle était déjà bien en œuvre sur la commune du Touquet, par exemple : c'est de ne pas mêler le cycliste dans l'anneau de circulation du giratoire, mais de le mettre sur l'extérieur et de profiter en fait des grands îlots à l'extérieur des giratoires pour protéger le vélo au maximum et de limiter sa confrontation, sa traversée, avec les voitures. Donc, vous pourrez aussi vous en rendre compte. Les travaux sont en cours de finition. Et vous verrez que ça change aussi beaucoup.

Et sur la cohérence (donc ça, c'était sur la sécurité), nous matérialisons aussi, nous avons matérialisé, nous continuons les sas vélos qui sont beaucoup mieux respectés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient avant. Là aussi, il y a des choses qui avancent. Vous pourrez remarquer comme moi, utilisateur automobiliste parfois et cycliste parfois également, comment le partage de l'espace commence à mieux se gérer entre les automobilistes et les cyclistes. Il ne faut pas désespérer. Il faut y croire.

Et sur la cohérence, si vous remarquez bien, nous avons travaillé le carrefour Beauvillé/Verdun. Nous le laissons pour l'instant en attente parce qu'il y a une réflexion en cours sur ce secteur-là. Donc, c'est des choses qui seront peut-être vues dans le cadre de la PPI lorsqu'elle sera parfaitement validée. Et par contre, du boulevard Beauvillé, nous avons une continuité d'itinéraire (nous avons travaillé les croisements, tout cela), pour traverser la fac, Saleux, la fac. Nous arrivons ensuite rue... Ah zut ! Après le carrefour Saleux, la rue... mince je la connais pourtant... qui va vers la place Vogel... la rue... Francs Mûriers voilà ! La rue des Francs Mûriers. Nous arrivons ensuite au carrefour de la Citadelle. Là, nous avons fait un gros travail de séparation physique pour la traversée, pour sécuriser les cyclistes. Ils vont rejoindre ensuite, ils traversent le Jardin des Plantes. C'est en train d'être finalisé. On ponce le béton pour bien matérialiser, marquer la différence. Nous redescendons là sur l'ex-voie bus qui est transformée, qui devient une double sens cyclable. C'est séparé par une bordure 50 centimètres de béton des voies voitures. Nous arrivons au giratoire dont je viens de parler. Nous poursuivons. Nous arrivons donc, plus loin nous poursuivons sur une double sens cyclable. Nous arrivons au carrefour. Nous prenons... carrefour que nous avons travaillé également. À côté, on va vers Château Milan, vers le pont, vers Saint-Maurice. Nous poursuivons vers Montières. Là aussi, il y a une ex corona piste qui est confortée en piste cyclable. Nous prenons sur la gauche vers La Hotoie, nous passons sur la rue des Prémontrés. Rue des Prémontrés, une voie de circulation est réservée, devient une double sens cyclable. Pareil : séparée physiquement des voies de circulation. Nous traversons le carrefour de la rue du Faubourg de Hem. Nous arrivons rue Salvador Allende. Rue Salvador Allende, une voie de circulation réservée au double sens cyclable. Nous allons ensuite rejoindre les contre-allées qui

nous amènent à la gare Saint-Roch, donc dans un sens et dans l'autre sens également. À la gare Saint-Roch, nous allons matérialiser pour sécuriser au mieux et matérialiser bien le passage des cyclistes sur cet endroit qui est un peu compliqué pour rejoindre la gare Saint-Roch. Une fois qu'on rejoint la gare Saint-Roch, ensuite on rejoint les aménagements faits à l'occasion des travaux du BHNS. Nous longeons tous les boulevards intérieurs. Nous avons encore une phase des traversées, donc des voies vertes. Nous passons le carrefour Saint-Fuscien. Le carrefour Saint-Fuscien, là il y a une voie verte sur laquelle nous avons fait la reconnaissance la semaine dernière. Il y a un espace, une reprise à faire pour véritablement gérer la traversée des cyclistes et des piétons. Et nous arrivons à la gare et donc de la gare, c'est pareil : nous avons validé avec les services, fin de semaine dernière, vendredi, vendredi soir, donc pour bien guider et bien matérialiser, bien sécuriser les cyclistes sur la descente, pour rejoindre le carrefour Châteaudun et là vous voyez qu'il y a quand même une certaine cohérence parce qu'on est en train en fait, là, de travailler sur la cohérence du tour de ville intérieur du centre-ville d'Amiens, du tour de ville intérieur. Donc, ne dites pas qu'on ne travaille pas la cohérence. Justement nous avons insisté fortement, dans le travail avec les services, pour dire : évitons de nous éparpiller à droite et à gauche, commençons déjà à faire des circuits cohérents et sécurisés, et nous y travaillons et je pense qu'on ne se débrouille pas si mal que ça.

Donc, j'ai répondu d'une certaine façon également à Monsieur DECAVE sur la lisibilité globale du réseau.

Concernant Véloxygène et la manière dont je travaille, je travaille comme j'ai envie de travailler d'abord. Pas tout seul. Et les services, on n'est pas que deux. On est quatre ou cinq à peu près à chaque fois, à chaque sortie. Et ce sont aussi des professionnels qui ont bien en tête toute la réglementation des vélos. Voilà, je pense qu'on ne peut pas leur faire des procès. Ils connaissent bien leur métier, le responsable des espaces publics qui a longtemps aussi été le directeur des études et travaux, Coraline BRABANDER, qui est une pratiquante assidue du vélo et qui a des qualifications pour. Et même la dernière fois j'étais avec notre DGA qui avait aussi enfourché le vélo. Donc, nous avons l'expertise qu'il faut.

Concernant Véloxygène, d'abord, je suis prêt à réécouter, s'il y a des enregistrements, mes propos mais flinguer, pinailler, ce n'est pas mon vocabulaire. Par contre, j'ai dit très clairement : j'ai rappelé l'histoire, qu'au début de cette mandature, Madame le Maire d'Amiens et moi, nous avons voulu rencontrer Véloxygène. Nous leur avons proposé de travailler réellement comme cela se passe dans pratiquement toutes les villes qui ont des associations : les rapports sont normaux, c'est-à-dire d'une association indépendante qui défend et qui porte la cause des cyclistes et qui, voilà, fait ses propositions, etc. qui dans toutes les villes ne sont pas forcément toutes retenues, etc. Les arbitrages, les élus sont là pour faire les arbitrages. Nous avons proposé, nous avons tendu la main. Evidemment, cela suppose de la confiance réciproque. Cela... voilà. Et cette confiance-là, excusez-moi, mais à un moment donné, quand on a une association qui voit plus, qui est toujours à la recherche du petit truc qui ne va pas. Regardez : la dernière fois, on a fait là des aménagements, de la résine et des centaines de mètres carrés, et on vient me chercher sur 3 m² d'un aménagement qui n'était pas encore terminé. L'entreprise de résine intervient. Ensuite, il y a d'autres entreprises qui interviennent pour poncer les pavés, etc. Cela, c'était le long de la fac bon. Et c'est systématique. Et c'est aussi de nous mettre, dès que c'est possible, au tribunal et à un moment donné on ne peut pas travailler en confiance avec des gens qui, dès que vous avez le dos tourné, vous plantent un couteau dans le dos. Donc, c'est clair : je l'assume, ce choix. Véloxygène, aujourd'hui, c'est malheureux parce que, et puis ils ne sont pas les seuls non plus à se préoccuper du vélo et à avoir un avis là-dessus, mais aujourd'hui une partie des membres de Véloxygène, très actifs, est aujourd'hui plus dans un rapport d'opposition politique à la ville d'Amiens que dans la recherche véritablement d'un travail partenarial. Donc, tant qu'on sera dans ces conditions-là, je

préfère travailler sereinement, tranquillement, à améliorer la situation avec les gens qui ont les compétences et puis aussi en écoutant les usagers, mais tous les usagers également, tous les usagers. Et vous savez : quand même, cela fait 20 ans que je suis maire et que je pratique, j'ai aussi l'oreille de cette majorité de gens silencieuse qui, voilà, mais qui ont leur opinion, mais des gens que l'on peut avoir quand on peut aller chercher leur opinion autre part que sur les réseaux sociaux. Jusqu'à présent, ça ne m'a pas trop mal réussi et je pense quand même être assez au fait de ce que peuvent ressentir mes concitoyens et les habitants de cette agglomération. Donc, j'ai une ligne. On m'a fixé une feuille de route. Monsieur le Président m'a fixé une feuille de route. Je la déploie. Je ne me laisserai pas détourner. Je ne lâcherai pas la proie pour l'ombre. Nous avons une vision cohérente et offensive sur cette thématique du vélo dans notre agglomération. Eh bien voilà, c'est ma réponse, Monsieur DESCHAMPS, et je continuerai à travailler comme j'ai envie de travailler dans ma délégation tant que le président me fera confiance.

M. GEST : Bien. Je veux d'abord remercier Jean-Claude RENAUX de sa réponse que je partage en totalité. Il aurait pu évoquer aussi le fait que si on a commencé à travailler sur ces pistes-là cet été, c'est parce qu'il y avait justement, avant une expérimentation de Coronapiste pendant la période effectivement de confinement notamment, et qu'il fallait décider de la suite donnée à ces Coronapistes. Et donc, la suite a été donnée et on a fait des choix.

S'agissant de Véloxygène, je dis également que d'une part, il n'y a pas... Les usagers du vélo ne sont pas représentés par Véloxygène. Je suis désolé mais c'est une association. Il se trouve que c'est à ma demande, dans le mandat précédent, qu'ils ont été associés avec d'autres représentants du vélo, parce qu'il n'y a pas que Véloxygène, au comité technique alors qu'ils n'y étaient plus quand on est arrivés aux responsabilités en 2014. C'est à ma demande personnelle. Je ne peux pas dire que notre ouverture d'esprit a été réciproque. Je vous rappelle que nous sommes aujourd'hui dans une situation où il y a deux dossiers qui ont fait l'objet d'un recours de Véloxygène, d'abord devant le tribunal administratif où nous avons eu raison, à la fois d'une part sur l'avenue de la République mais ça, ça a été confirmé par le Conseil d'Etat, et par ailleurs, sur la rue Saint-Fuscien, entre le boulevard extérieur et la Croix Rompue, et sur la chaussée Jules Ferry. Puis, le Conseil d'Etat en a décidé autrement sur les deux derniers dossiers. La cour d'appel pardon ! La cour d'appel a donné raison à Véloxygène, mais nous avons eu raison au tribunal administratif. Compte tenu de ces circonstances, j'ai décidé de soumettre ce dossier à trancher à la Cour de cassation parce que la demande qui a été faite en l'occurrence ne tient pas du tout compte de l'avis des habitants qui résident dans ces deux rues et pour lesquels, par exemple dans l'aménagement de la rue Saint-Fuscien, il y avait eu un long débat sur lequel nous avons surtout vu des avis concernant le stationnement dans cette rue et pas du tout sur le vélo. Il y avait une réunion, je me souviens, présidée à l'époque par Martin DOMISE, adjoint de secteur, où il y avait 300 personnes. Il y avait une personne qui est intervenue sur le vélo. Ça, ce sont des faits. Bon. Et donc, à chaque fois que l'on fait un aménagement aujourd'hui, comme la loi nous le demande, et que nous pouvons faire un aménagement vélo de qualité, bien sûr qu'on le fait. Mais il y a des moments, ce n'est pas possible, et c'est le cas qui nous a amenés à trancher rue Saint-Fuscien ou tout du moins dans une partie puisque la partie supérieure au-delà de la Croix Rompue... comment dirais-je... fait état d'une voie vélo et la chaussée Jules Ferry, c'était incompatible avec le fait d'avoir des parkings... comment dirais-je... en épi qui permettent effectivement de mettre un maximum de voitures pour se garer. Moi, si vous voulez, j'essaie de tenir compte de l'avis de tout le monde et pas simplement d'une association qui réunit 40 personnes. Ça, ce n'est jamais. Et donc, on va, on a donné en plus, comme Jean-Claude RENAUX l'a rappelé, on a donné la possibilité, en début de ce mandat, à Véloxygène de jouer un rôle intéressant. Malheureusement, ils ont choisi de se lancer dans des procédures judiciaires. Ce n'est pas nous qui les avons poussés à se lancer dans des procédures judiciaires. On ne peut pas toujours vouloir plus. Il y a là

des aménagements qui ont été réalisés. Il y a un schéma qui a été confié à la SPL qui va globaliser la pratique du vélo dans l'ensemble de l'agglomération. Il y a des moyens supplémentaires qui vont être mis dans la programmation prévisionnelle des investissements. J'ai déjà eu l'occasion de le dire. La ville d'Amiens souhaite mettre davantage aussi de moyens sur le vélo. Donc bon. Et je pourrais rappeler, contrairement à ce que laissent entendre les propos de Monsieur DESCHAMPS, tout ce qui a été fait dans le mandat précédent en termes de kilomètres réalisés, en termes d'indemnités kilométriques vélo pour nos agents. Je pourrais multiplier les exemples de ce qui a été fait. Donc, quand j'entends des propos évoquer ce sujet comme si rien n'avait jamais été fait, je dis : il faut quand même un peu raison garder de temps en temps.

Je comprends très bien que l'on puisse être particulièrement intéressé par l'utilisation du vélo, mais je dis : il n'y a pas non plus que cette catégorie de citoyens. Il faut faire avec tout le monde et surtout éviter de les opposer les uns aux autres parce que quand je lis aussi sur les réseaux sociaux, je constate qu'il n'y a pas que des protestations des cyclistes contre les utilisateurs de voitures. Bon. Donc, vous voyez : il faut concilier les choses. C'est ça le rôle de responsable, d'élu et de responsable d'exécutif. C'est ce qu'on essaie de faire et qu'on va continuer de faire.

Je mets aux voix le rapport concernant effectivement ces aménagements qui sont donc le rapport n°15.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, M. DESCHAMPS, M. METAY, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mme VAGNIEZ, Mme NOUAOUR et Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

16 - ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION.

MME BRUNEL : Bonsoir, chers collègues. L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (l'A.D.I.E) est une association reconnue d'utilité publique qui soutient les personnes exclues du marché du travail (essentiellement les demandeurs d'emploi) et du système bancaire classique dans la création de leur entreprise et leur propre emploi grâce au microcrédit.

Afin de soutenir l'ADIE dans la réalisation de ses objectifs pour l'année 2021, à savoir notamment sensibiliser et accompagner 60 porteurs de projets sur le territoire d'Amiens Métropole et la réalisation de 20 prêts professionnels, je vous propose d'approuver l'octroi d'une subvention de 5 000 €, la convention y afférente, et sa signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, je vous en prie. Un micro pour Monsieur VOULMINOT ici.

M. VOULMINOT : Merci. Ouais, c'est une question. C'est presque même une interrogation par rapport à votre présentation que vous avez faite, Madame. Elogieux les termes, enfin voilà. L'A.D.I.E. fait son travail auprès des plus éloignés du monde du travail, travaille sur l'octroi des prêts. Vous avez l'habitude d'accompagner les créations d'emplois dans des entreprises. Moi, ma question était simple : la demande de subvention était de 10 000 euros. Vous leur octroyez 5000 euros. Voilà, ça me semblait un peu court pour une association qui fait ce travail quotidien.

M. GEST : D'autres questions ? Anne-Sophie.

MME BRUNEL : Alors là-dessus, oui, c'est vrai qu'on octroie une subvention de 5000 euros, mais il y a également d'autres organismes qu'on subventionne. Donc, on n'a pas accédé entièrement à sa demande. Egalement, on prend en compte les autres subventions que l'A.D.I.E. peut recevoir des autres collectivités. C'est un choix qui a été fait au niveau d'Amiens Métropole.

M. GEST : Et on peut ajouter que c'est la même somme que l'année dernière, d'accord. Donc, il n'y a pas du tout de volonté de brimer cette association qui fait un travail intéressant et que c'est la raison pour laquelle d'ailleurs on la subventionne.

Je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - ASSOCIATION ENSEMBLE POUR AGIR ET ENTREPRENDRE. BGE. ACTIONS DE SOUTIEN A L'ENTREPRENARIAT. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION.

MME BRUNEL : Amiens Métropole soutient les actions déployées par les partenaires du développement et de la création d'entreprise. L'objectif étant d'augmenter le nombre d'entreprises et de création d'emplois sur le territoire.

L'association ensemble pour agir et Entreprendre (BGE Picardie) a pour mission depuis plus de vingt ans d'accompagner de nouveaux entrepreneurs à la création ou à la reprise d'activité économique. Elle dispose d'une antenne à Amiens, située au 18 rue Lamartine.

Pour 2021 elle s'engage à sensibiliser 300 personnes à la création d'entreprises et à accompagner individuellement 220 porteurs de projet pour aboutir à 100 créations d'entreprises.

Je vous propose donc de lui accorder une subvention de 20 000 € pour cette année et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Ce doit être aussi, dans ce cas-là, la même subvention que l'année dernière. Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SOCIETE MANAPS. SUBVENTION. CONVENTION.

M. FOUCAULT : Il s'agit du dossier d'une belle pépite amiénoise dans le domaine informatique, gestion et maintenance de parcs informatiques et de serveurs qui investit aussi maintenant vers le champ de la cyber sécurité. Donc, c'est intéressant.

Elle était installée vers rue Saint-Fuscien depuis sa création, c'est-à-dire depuis 2015, et a déménagé sur la ZAC Renancourt en se portant propriétaire de 250 m².

Aujourd'hui, enfin donc au moment du déménagement, elle avait 11 emplois. Elle prévoit, enfin elle anticipe la création de 9 autres CDI, donc pour porter le nombre d'emplois à 20. Et donc, elle nous demande une aide ainsi qu'à la Région sur ces 9 emplois supplémentaires en CDI. Donc maintenant, vous êtes habitués. Donc, à chaque fois on aide ces emplois pour 3 000 euros. Donc 9 fois 3 000 euros, ça fait 27 000 euros qui est donc le montant sur lequel porte la convention qui serait signée avec la Région et nous-mêmes.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Merci. Des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TPE. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.

MME BRUNEL : Dans le cadre du dispositif d'aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises, mis en place pour les soutenir et les accompagner dans leur projet d'investissement, il est proposé de répartir une somme de 54 975 € en subventionnant les entreprises listées dans la délibération, ce qui correspond grosso modo à 499 073 € d'investissements réalisés par ces entreprises.

Il convient d'approuver les conventions correspondantes et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 - INITIATIVE SOMME FRANCE ACTIVE PICARDIE. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION.

MME BRUNEL : Initiative Somme France Active Picardie est une association qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets souhaitant créer, ou reprendre une entreprise dans le département de la Somme, et les structures de l'économie sociale et solidaire.

En 2021, Initiative Somme France Active Picardie s'engage, entre autres, à étudier, conseiller et accompagner 70 projets sur Amiens Métropole pour les TPE et l'économie sociale et solidaire, et à accompagner financièrement 55 entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire par des accords de prêts d'honneur ou des garanties bancaires.

Je vous propose pour cette année de soutenir l'association à hauteur de 70 000 €. En plus de cette part fixe, une part variable supplémentaire serait versée en fonction des objectifs définis dans la convention que je vous propose d'approuver. La subvention accordée, en tout état de cause, ne dépassera pas la somme de 80 000 € dans tous les cas.

M. GEST : Merci. Questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 - CHALLENGE AMIENS CAMPUS. 13^{ÈME} EDITION. REGLEMENT. APPROBATION.

M. GEST : Dans le cadre de nos orientations en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, je vous propose d'approuver le règlement de la 13^{ème} édition du « Challenge Amiens Campus », concours destiné aux étudiants amiénois et dont l'objet est la création d'activités.

Un jury composé de professionnels de la création d'entreprise et d'entrepreneurs que je désignerai par arrêté sera chargé (il est chargé, il est même presque bien entamé) d'examiner les dossiers des candidats et, à l'issue, 5 prix maximum seront décernés : un Grand prix de la Création 2022 doté de 2 500€, un 2^{ème} prix doté de 1 500 € pour la création, et 1^{er} prix idéation de 1 000 €, puis un

autre prix à 500 € et un prix Pitch qui en fait est déterminé par la présentation de chaque dossier par les équipes qui sont en compétition 500 €. Cette année, il y en avait 9 et donc on remis lors d'une manifestation avant-hier l'opération 2021.

Voilà. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - CHU AMIENS PICARDIE. PROJET PRECIDIAB. SUBVENTION. CONVENTION.

M. GEST : Le point 22 étant retiré de l'ordre du jour, comme je l'ai indiqué au début de la réunion, je passe tout de suite au point n°23.

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

23 - IMPLANTATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE A LA CITADELLE. MARCHE N°12-75-029 AEX05. RENAUDAT CENTRE CONSTRUCTION. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

M. GEST : Je présente les rapports concernant l'Université. C'est en l'absence de notre vice-présidente Anne PINON qui a été excusée.

Dans le cadre de son mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle d'Amiens, la SEM Amiens Aménagement a attribué le marché de travail pour le lot AEX05 «Passerelle» à l'entreprise Renaudat Centre Construction pour un montant de 127 000 € HT. Le montant du marché a par la suite été porté à 151 793,50 € HT afin de prendre en compte des frais de stockage de la passerelle suite au retard de chantier d'une durée de 25 mois.

Après réception des travaux, l'entreprise a transmis son projet de décompte final accompagné d'un mémoire en réclamation, refusé par le maître d'ouvrage.

À l'issue de la saisine du Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges par l'entreprise, la collectivité a rencontré l'attributaire pour aboutir à une transaction préservant les intérêts des deux parties.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver le présent protocole transactionnel à intervenir avec Renaudat Centre Construction et qui vise à accepter de prendre en compte la réclamation à hauteur de 8 660,74 € HT. À noter que la maîtrise d'ouvrage n'accepte pas de procéder à l'annulation de la révision de prix d'un montant de 5 111,77 € HT, celle-ci étant une stricte application du marché.

Je vous propose également de m'autoriser à signer ce protocole.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES. REGLEMENT INTERIEUR. APPROBATION.

M. GEST : Les articles R.2222-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient l'examen, par une Commission de Contrôle des Comptes, des comptes de toute entreprise liée à une commune ou à un établissement public communal par une convention financière comportant

des règlements périodiques. À ce titre, les agents désignés ont la possibilité de consulter tous livres ou documents nécessaires à la vérification des comptes.

Les membres cette commission ont été désignés par le conseil métropolitain du 5 novembre 2020. Je vous propose donc aujourd'hui d'approuver le règlement intérieur. Ce dernier prévoit désormais la transmission au Comptable public de l'intégralité des documents par tout moyen de transmission électronique sécurisé attestant leur réception.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. REGLEMENT INTERIEUR. APPROBATION.

M. GEST : Les modalités de passation des contrats de délégation de service public sont strictement encadrées par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales dont l'article L.1411-5 évoque l'analyse des candidatures ainsi que celle des offres par une commission composée d'élus membres de l'assemblée délibérante, du comptable de la collectivité et d'un représentant du ministre chargé de la concurrence.

Je vous propose aujourd'hui d'approuver, comme précédemment, le règlement intérieur de cette instance.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - CREATION D'UN SERVICE FACTURIER. ACCORD CONSTITUTIF AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES ET LA TRESORERIE DU GRAND AMIENS ET AMENDES.

M. GEST : La Ville d'Amiens et la Communauté d'agglomération Amiens Métropole ont signé des Conventions de Services Comptables et Financiers avec la Direction Générale des Finances Publiques et la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes contenant un ensemble d'actions de modernisation, de simplification et de renforcement de la qualité comptable.

Il est ainsi proposé la création d'un service facturier, c'est-à-dire un centre de traitement et de paiement unique des factures pour le compte d'une collectivité ou d'un établissement public, placé sous l'autorité hiérarchique du comptable public, et composé d'agents issus des services de l'ordonnateur et du comptable.

Les objectifs poursuivis sont notamment de diminuer les délais de traitement des factures par la simplification de l'organisation, d'assurer une plus grande fluidité du circuit de la dépense mais encore le renforcement de la professionnalisation des agents et l'amélioration de la qualité comptable.

Si vous en êtes d'accord, il convient de valider la convention fixant le cadre de cette mise en place et de m'autoriser à la signer.

C'est un point qui n'est pas inintéressant, car effectivement nous avons souhaité être un terrain d'expérimentation, comme je crois une dizaine de collectivités en France, d'essayer justement avec ce service-là de ne plus avoir qu'un niveau de contrôle commun, avec des agents de la collectivité,

par ailleurs de l'Etat, et donc de gagner en rapidité de traitement des factures et donc l'objet de ce rapport est destiné à valider cette convention et de la mettre en œuvre.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - AMIENS. COALLIA HABITAT. DEMOLITION RECONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SOCIAL DE 131 LOGEMENTS SITUES RUES DU FAUBOURG DE HEM ET VERRIER LABEL. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. PENAUD : Coallia Habitat entend contracter un prêt de 9 351 115 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la démolition et la reconstruction de 131 logements situés à Amiens rue du Faubourg de Hem et rue Verrier Lebel, permettant de loger 204 personnes. Je vous propose de lui accorder la garantie d'emprunt sollicitée par Coallia Habitat, d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Eh bien, je le mets aux voix.

Observations :

Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - APPEL A PROJETS DU CONTRAT DE VILLE 2021. 2^{EME} REPARTITION.

M. PENAUD : Dans le cadre du Contrat de Ville signé le 20 février 2015, le conseil d'Amiens Métropole du 4 février 2021 a validé la première répartition du Contrat de Ville 2021 pour un montant de 1 379 900 € sur l'enveloppe allouée de 1 475 000 €. Je vous propose de valider le programme d'actions de la deuxième répartition pour un montant total de subventions d'Amiens Métropole de 95 100 € comprenant 44 actions portées par 20 structures, 14 associations et 6 collèges, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions y afférentes.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. BARA n'a pas pris part au vote.

30 - CONTRIBUTION AU FSL DE LA SOMME. ANNEE 2021.

M. PENAUD : Depuis plusieurs années maintenant la collectivité contribue au Fonds de Solidarité pour le Logement de compétence départementale. Cette contribution fait d'ailleurs partie intégrante du nouveau Programme Local de l'Habitat que nous avons adopté en 2020.

Au titre de l'année 2021 la contribution à verser au Département s'élève à la somme de 90 000 € (calculée sur la base de 0,50 € par habitant) et d'une contribution complémentaire du service de l'eau et de l'assainissement à hauteur de 10 614 euros permettant de faire face aux impayés des usagers métropolitains.

Par ailleurs, dans un souci de simplification administrative, le Département propose une convention pluriannuelle, révisable annuellement. Je vous la soumetts également à votre approbation en vous demandant de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31 - SALOUËL. CLESENCE. ACQUISITION EN VEFA DE 31 LOGEMENTS PSLA SITUÉS RUE VICTOR HUGO. EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. GEST : Avant de redonner la parole à Guy PENAUD, l'accord étant intervenu avec la société IRIZAR, je vais demander à Monsieur RYCKEBUSCH de bien vouloir vous distribuer la mouture définitive qui porte vraiment sur peu de détails, mais il est tout à fait normal que vous puissiez en avoir connaissance avant que je donne la parole tout à l'heure à Jean-Claude RENAUX, avant les questions orales, pour présenter ce rapport. Et je redonne la parole à Guy PENAUD pour le rapport 31.

M. PENAUD : Merci, Monsieur le Président. Donc, nous nous transportons maintenant à Salouël avec le bailleur social Clésence pour une acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 31 logements en Prêt Social de Location Accession situés rue Victor Hugo.

Je vous invite, chers collègues, à autoriser Monsieur le Président à signer la convention par laquelle la Communauté d'Agglomération apporte sa garantie pour un prêt d'un montant maximum de 3 570 913 € que Clésence entend contracter auprès de la Banque Postale pour assurer le financement de l'acquisition de 31 logements en PSLA, qui sont situés rue Victor Hugo à Salouël.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

32 - SALOUËL. CLESENCE. ACQUISITION EN VEFA DE 31 LOGEMENTS PSLA SITUÉS RUE VICTOR HUGO. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. PENAUD : CLESENCE sollicite une participation financière de 104 440 € pour son acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) auprès de Novalys de 31 logements collectifs en Prêt Social de Location Accession situés 21, rue Victor Hugo à Salouël et dénommés « Les Terrasses d'Adèle ».

Le terrain est situé non loin du cœur de ville de Salouël, à moins de 400 mètres d'un arrêt de bus et il est proche des équipements publics et des commerces du sud-ouest de l'agglomération amiénoise.

Particulièrement bien orientés, tous les appartements bénéficieront d'un balcon ou d'une terrasse, avec en moyenne pour les T2, 49,5 m² de surface habitable, pour les T3, 65,5 m² et pour les T4, 77,6 m². 58 places de stationnement à destination des PSLA sont prévues dans la résidence qui sera fermée par un portail automatisé. L'ensemble du projet répondra aux normes d'accessibilité en vigueur. La construction respecte la réglementation thermique RT 2012 – 10 % et sera certifiée NF Habitat HQE. La commercialisation est en cours. À ce jour 25 logements sont réservés et 4 sont en cours de réservation. La livraison est prévue au 3^{ème} trimestre 2022.

Je vous propose donc de répondre favorablement en autorisant Monsieur le Président à signer la convention afférente qui attribuera à CLESENCE 104 440 €, soit 50 € du mètre carré construit.

M. GEST : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - SALOUËL. CLESENCE. ACQUISITION EN VEFA DE 44 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS RUE VICTOR HUGO. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. PENAUD : Je vous propose de répondre favorablement à Clésence qui sollicite notre garantie pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum global de 6 154 439 € destiné à financer l'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement de 44 logements locatifs sociaux situés rue Victor Hugo à Salouël.

En contrepartie de cette garantie, la collectivité disposera de 20 % de logements réservés, soit 9 logements parmi les 27 PLUS, 12 PLA1 et 5 PLS étant entendu que la gestion de ce contingent réservataire communautaire sera laissée à la commune de Salouël. Avec votre accord, Monsieur le Président signera la convention à intervenir.

M. GEST : Merci, Monsieur PENAUD. Je ne vois pas de bras se lever. Donc, je vais mettre aux voix.

Observations :

Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - TARIFS. COLLECTE DES DECHETS. MAINTIEN DES TARIFS DE LA REDEVANCE SPECIALE DES DECHETS (RDS) POUR L'ANNEE 2021.

M. GEST : Nous allons pouvoir revenir au rapport n°27 et je donne la parole, pour ce faire, à Isabelle SAVARIEGO.

MME SAVARIEGO : Merci.

M. GEST : Alors, il y a un micro pour Madame SAVARIEGO mais qui fonctionne ? Ça y est ! Vas-y.

MME SAVARIEGO : Ah ! ça marche voilà.

En fait, nous avons besoin de valider ce que... La Communauté d'Agglomération Amiens Métropole assure le service de collecte, de tri et de traitement des déchets ménagers et assimilés pour l'ensemble de ses communes membres.

Donc en fait, en adoptant la délibération qui vous est soumise, c'est-à-dire de confirmer le maintien des tarifs actuels de la redevance spéciale de déchets pour l'année 2021, ça permettrait de recouvrir les recettes. En effet, la prise en charge des titres est suspendue depuis quatre trimestres et donc 2 millions d'euros non recouverts. Voilà.

M. GEST : Donc en fait, on adopte la délibération qui est soumise, de confirmer le maintien des tarifs actuels de la redevance spéciale déchets pour l'année 2021. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - ARCHEOLOGIE PREVENTIVE. DEPOT DU DOSSIER D'HABILITATION.

M. SAVREUX : Ce premier point culture porte sur l'archéologie préventive, un dépôt du dossier d'habilitation délivré par l'Etat, pour réaliser le diagnostic archéologique et les fouilles. Nous avons déjà obtenu un tel agrément ministériel en 2016. Il avait été renouvelé suite à un premier agrément en 2011, sauf que la loi L.4 du 7 juillet 2016 a mis en place un nouveau dispositif de qualification des opérateurs d'archéologie préventive pour la réalisation des opérations d'archéologie préventive. Et donc, afin de poursuivre l'action de diagnostic et de fouilles préventives du service Archéologie, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande d'habilitation ministérielle qui sera valable tous les cinq ans.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX. ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX.

M. SAVREUX : Je vous propose d'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux qui sont situés au 3^{ème} étage du 5 rue Puvis de Chavannes au profit de l'association "Les Donneurs de Voix", et ceci afin de permettre de prêter des enregistrements vocaux de livres et de revues aux personnes qui ont un accès difficile à la lecture.

Il convient par ailleurs d'autoriser le Président à signer cette convention.

M. GEST : Merci. Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. PROGRAMMATION ANIMATIONS CULTURELLES. CONVENTION TYPE.

M. SAVREUX : Dans le cadre de la programmation des animations culturelles, les bibliothèques d'Amiens Métropole organisent tous les mois des expositions, des ateliers divers, des conférences, etc. ouverts à un très large public, et elles font pour cela souvent appel à des artistes ou des intervenants extérieurs pour la tenue de ces événements. En 2019, on compte 113 animations qui ont été ainsi proposées aux usagers des bibliothèques d'Amiens Métropole.

Compte tenu du nombre d'interlocuteurs, des responsabilités et des engagements de chacun, je vous propose de formaliser cette action pour une convention-type afin de permettre de définir la participation financière et les modalités pratiques concernant l'accueil de ces manifestations.

M. GEST : Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - EPCC POLE NATIONAL CIRQUE. CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE 2021. AVENANT.

M. SAVREUX : Rappelez-vous : vous aviez voté, nous avons voté déjà au conseil d'Amiens Métropole de décembre une première contribution d'un montant de 1 260 420 €. Je vous propose ici d'approuver un avenant qui lui octroie un montant de 190 140 €. En décembre, nous avons voté 75 % de la contribution d'Amiens Métropole niveau 2020. Il s'agit ici, donc, de rattraper une partie des 25 % restants et on tient compte déjà d'une première baisse de contribution d'Amiens Métropole avec un objectif d'un budget à une participation d'Amiens Métropole à 1 300 000 € à compter de 2023. Amiens Métropole baisse sa contribution, mais restera pour autant, et de très loin, le premier principal financeur de la structure.

M. GEST : Merci. Des questions ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, donc on a effectivement sur le financement de l'EPCC Cirque, comme c'était annoncé dans le PPI, une baisse de subvention, une première baisse de subvention cette année, malgré l'apport des 100 000 € à la Fête dans la ville par la Ville d'Amiens. On va donc retrouver une baisse de l'ordre de 300 000 € sur le budget EPCC Cirque, sur plusieurs années, suite à vos annonces. Pour nous, le compte n'y est pas. La déstabilisation du cirque est amorcée et nous sommes inquiets de cette situation. Donc, c'est une explication de vote pourquoi nous voterons contre.

M. GEST : Très bien. Je pense que comme c'est une explication de vote, ça ne demande pas de réponse particulière. On va mettre aux voix.

ADOPTE

Observations :

Mme NOUAOUR s'est abstenue.

Mme DESBUREAUX, M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA ont voté contre.

M. VOULMINOT n'a pas pris part au vote.

38 - FONDS DE SOUTIEN AUX ARTISTES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID-19. SUBVENTIONS. ANNEE 2021.

M. SAVREUX : Rappelez-vous, chers collègues : nous avons acté lors du conseil d'Amiens Métropole du 29 avril le principe d'un fond de soutien afin d'apporter un soutien ponctuel et exceptionnel aux artistes et équipes artistiques qui ont subi des pertes financières liées au contexte sanitaire et donc à des annulations ou des reports. Ce fonds de soutien est destiné aux acteurs métropolitains et il comporte deux volets : l'un dédié au spectacle vivant (théâtre, danse, cirque, musique) et le second aux artistes-auteurs, c'est-à-dire les arts plastiques en particulier.

Je vous propose cette fois-ci d'attribuer une subvention totale de 40 000 € répartie aux compagnies/artistes suivants :

- Arnaud Lesage, arts visuels : 1 000 € ;
- Lolita Lejeune, arts visuels : 1 000 € ;
- Papavéracées Productions, théâtre : 5 000 € ;
- La Waide Compagnie, théâtre musical : 5 000 € ;
- Instinct tubulaire, théâtre : 5 000 € ;
- Charlie Wellecam, arts visuels : 1 000 € ;

- Bulles de Théâtre, théâtre : 5 000 € ;
- Compagnie Car à Pattes, théâtre : 5 000 € ;
- Compagnie Kudsak, théâtre de rue : 5 000 € ;
- Rachid Boukharta, arts visuels : 1 000 € ;
- Compagnie Léopard Décadent, théâtre : 5 000 € ;
- Guillaume Boinet, arts visuels : 1 000 €.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**39 - MUSEES D'AMIENS. EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE. ACADEMIE D'AMIENS.
CONVENTION.**

M. SAVREUX : Il s'avère que depuis 1991, une collaboration étroite s'est instaurée entre la Ville d'Amiens, puis la Communauté d'agglomération Amiens Métropole et l'Académie d'Amiens par la signature de conventions tous les trois ans qui ont pour principaux objets de favoriser le contact direct des élèves avec les œuvres et les collections des musées, de proposer des visites dans le cadre de projets pédagogiques, de faire découvrir aux élèves les métiers des musées, et encore de développer la fréquentation individuelle des musées d'Amiens par les élèves et leur famille.

Je vous propose ici de réaffirmer ces objectifs communs et ce partenariat en approuvant cette nouvelle convention qui définit la démarche de développement de l'accueil, l'information et la sensibilisation des publics scolaires à toutes formes de patrimoine, d'art et de culture. D'une durée de 3 ans, elle précise notamment la mise à disposition par l'Académie d'Amiens d'un enseignant-relais à temps plein pour le primaire et à hauteur de 10 heures pour le secondaire, ainsi que les moyens humains techniques et logistiques engagés par chaque institution.

Je vous propose également d'autoriser la signature de cette convention par Monsieur le Président.

M. GEST : Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

40 - PARC ZOOLOGIQUE. TARIFS 2022.

M. SAVREUX : Le parc zoologique qui connaît, on l'a vu tout à l'heure, un grand succès avec un record historique de 48 000 visiteurs au mois d'août, donc un record dans l'histoire du parc zoologique.

Vous le savez : chaque année, nous révisons les tarifs pratiqués du parc zoologique. Il est encore une fois nécessaire de réviser les tarifs qui sont pratiqués dans le parc pour l'année à venir. Un ajustement de la grille tarifaire s'avère nécessaire eu égard au développement du zoo et de ses activités. Je vous rappelle que cette année nous avons plusieurs nouveautés : l'ouverture du vivarium, l'ouverture du restaurant le Pavillon Bleu et la mise à disposition du kiosque snacking le Carbet. L'application de nouveaux tarifs permettra une meilleure cohérence avec cette nouvelle offre.

Je vous propose donc d'approuver la nouvelle grille tarifaire, ainsi que la grille boutique qui ont été annexées à la délibération qui a été mise à votre disposition.

M. GEST : Merci. Oui, Madame NOUAOUR ? Ici.

MME NOUAOUR : Mes chers collègues, une fois encore, nous assistons à une hausse des tarifs d'entrée au zoo de La Hotoie. Les années se suivent et se ressemblent. Mon intervention sera courte. Je sais qu'on m'opposera que l'augmentation des tarifs 2022 est bien modeste puisqu'elle n'est que de l'ordre de 50 centimes. Cependant, ce qui m'interpelle, c'est qu'elle révèle une franche tendance : celle de l'augmentation annuelle du tarif. Jusqu'où ? En effet, si les ambitions ne sont pas d'amener un Beauval à Amiens, faisons en sorte que les tarifs restent proportionnels au temps de visite d'une demi-journée. Faisons également en sorte que ces tarifs restent abordables pour toute une famille avec plusieurs enfants. Aujourd'hui, le prix de la visite peut progressivement être envisagé comme dissuasif pour les plus modestes d'entre nous. Ce ne sont pas non plus les différents dispositifs de gratuité mis en place qui garantiront la possibilité à toutes les familles d'Amiens Métropole de venir visiter le parc zoologique. Les projets et les travaux d'agrandissement sont une véritable opportunité touristique pour le zoo, mais ne doivent pas devenir, par leurs conséquences tarifaires, une menace pour toutes ces familles. Notre parc est un rayonnement régional, local. Faisons donc en sorte qu'il reste un lieu de divertissement et d'éducation accessible à tous. Merci.

M. BARA : Monsieur le Président, chers collègues, lors d'un précédent conseil métropolitain, nous avons déjà manifesté notre avis sur votre tarification du parc zoologique municipal trop chère à notre goût, et celui-ci n'a pas changé. Même si les chiffres montrent une bonne fréquentation, n'oublions pas les effets du confinement qui a contribué à ce rebond. Les prévisions sur le pouvoir d'achat pour nos concitoyens ne sont pas bonnes, notamment le fait de l'augmentation du prix des aliments, du carburant, du gaz, de l'eau et de l'électricité. L'entrée de cet équipement doit rester dans un esprit populaire et accessible. Ce lieu de promenade antistress et emblématique ne peut devenir une grosse machine à recettes comme le zoo de Beauval ou celui du zoo de La Flèche. L'augmentation tarifaire que vous proposez éloigne au contraire du droit au loisir pour tous. N'oublions pas que le parc zoologique de notre métropole reste une sortie incontournable pour les habitants qui n'ont pas les moyens de partir en vacances. Les familles les plus modestes ne doivent pas être éloignées de cet équipement au nom de l'attractivité. Nous serons tout simplement vigilants sur l'évaluation future de la fréquentation.

M. GEST : Merci. On va donner la parole à Monsieur DESCHAMPS. Je voulais juste vous demander, Monsieur BARA, est-ce que vous connaissez le prix d'entrée au zoo d'Amiens ?

M. BARA : Oui, tout à fait : pour un adulte, il est de 9 €.

M. GEST : D'accord. Est-ce que vous connaissez le prix d'entrée au zoo de Beauval ?

M. BARA : Alors, c'est surtout que j'ai fait un comparatif, enfin une grosse zone commerciale comme le zoo de Beauval et un zoo municipal. J'estime que si on fait un comparatif sur ces deux statuts qui sont complètement différents, je préfère mille fois militer pour un zoo municipal que pour une structure commerciale. C'est un choix.

M. GEST : Bon, vous n'avez pas répondu à ma question. Je vous donne la réponse : c'est 29 €. Donc, quand on compare notre tarification actuelle à celle de Beauval, vous voyez bien qu'on n'est pas du tout dans le même rapport. En revanche, moi, je n'ai pas d'ambition de faire un zoo municipal. J'ai l'ambition de faire un zoo qui soit accessible au maximum et je pense que la réponse d'ailleurs de Pierre SAVREUX le démontrera, mais par ailleurs qui ait de l'ambition. Alors, c'est chacun ses goûts effectivement. Eh bien, nous, on a clairement affiché notre ambition en faisant des investissements et en continuant d'en faire. La parole à Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui, merci. Vous comparez des choux et des carottes là. Il ne faut pas comparer le zoo d'Amiens, même s'il est de plus en plus beau, avec Beauval.

M. GEST : C'est exactement ce que j'ai dit.

M. DESCHAMPS : Oui. Notre intervention porte aussi sur le prix. Qu'il y ait une augmentation qui se justifie par une plus grande diversité, par une augmentation du service, ça peut s'expliquer. En revanche, pourquoi ne pas imaginer, et c'est une proposition que nous vous faisons, que les contribuables de la métropole, donc les habitants de la ville d'Amiens et des autres communes de la métropole, en tant que contribuables, en tant que personnes qui contribuent aux finances, pourraient avoir un tarif préférentiel. Ça existe dans certaines villes, agglomérations. Ça existe aussi, par exemple, pour les agents de la métropole qui bénéficient de tarifs spécifiques pour accéder à certains équipements. Pourquoi ne pourrait-on pas faire en sorte que, par exemple, une fois dans l'année, eh bien, une famille qui est composée de deux adultes et trois enfants – et notre collègue Assia NOUAOUR l'a très justement dit : ça représente rapidement un budget conséquent – ne pourrait-elle pas avoir cette facilité d'accès ?

M. SAVREUX : Evidemment je vais rebondir sur les propos du président. Nous avons un parc zoologique dont on ne peut pas parler de grille tarifaire agressive. Evidemment nous sommes largement en dessous des autres parcs zoologiques, y compris des zoos de taille comparable comme celui de Mulhouse qui est un zoo public comme celui d'Amiens. Donc, nous n'avons absolument pas à rougir de notre grille tarifaire. Nous avons une grille tarifaire abordable pour tous les budgets. J'ajoute que la hausse que je vous présente ce soir ne comporte que les tarifs pleins. Nous avons délibérément touché, décidé pardon de ne pas toucher aux tarifs réduits du parc. J'ajoute également que nous avons également décidé de ne pas augmenter les tarifs annuels, les abonnements annuels qui, je le rappelle, sont de 25 € pour les adultes et de 15 € en tarif réduit. 15 € pour l'année ! Un accès illimité au parc. Donc franchement, on ne peut pas nous accuser de vouloir faire la poche des Amiénois.

Je rappelle aussi qu'il y a d'autres moments dans l'année où les Amiénois peuvent se rendre au parc zoologique. Je rappelle que l'année dernière, nous avons permis à chaque enfant de l'agglomération de se rendre au parc accompagné de ses parents. Il y a aussi l'opération Solidarité Noël. Il y a aussi les Journées européennes du patrimoine avec une entrée du parc à 1 €.

Donc vraiment tout est fait pour faire en sorte que le parc zoologique soit très largement accessible. C'est notre objectif.

En ce qui concerne un tarif métropolitain, la question avait déjà été abordée il y a quelques années. Simplement, on nous avait dit à l'époque qu'il fallait voir cela de façon large et voir cette question avec l'ensemble des compétences d'Amiens Métropole ; pas seulement la culture mais par exemple le sport. Donc, c'est quelque chose qui est en cours d'étude. Simplement, pour l'instant, nous considérons que le passe à 25 € et 15 € annuel est suffisant et ne nécessite pas une tarification pour les métropolitains. Mais je reste évidemment ouvert à la question.

M. GEST : Oui, vous voyez bien qu'avec ces deux tarifications-là, au bout de deux ou trois visites au zoo, on a payé son abonnement. Donc franchement, ce procès est vraiment absolument incroyable parce qu'on a fait en sorte justement que pour ceux qui sont en proximité et donc principalement les Amiénois et les habitants de la métropole, il y ait un tarif qui soit attractif. Donc maintenant, si vous voulez qu'on laisse le zoo maintenant en état, qu'on ne fasse plus rien, effectivement il faut se contenter de ce tarif. Mais on a prévenu dès le départ (c'est très clairement établi) que les

aménagements supplémentaires sur le zoo entraîneraient des augmentations de tarifs raisonnablement, progressivement, et on voit que ça n'a absolument aucun effet sur la fréquentation ; au contraire. Je mets aux voix ce rapport.

ADOPTE

Observations :

Mme NOUAOUR s'est abstenue.

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT et Mme DESBUREAUX ont voté contre.

41 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE CONSERVATION D'ESPECES EN DANGER. SUBVENTIONS. ANNEE 2021.

M. SAVREUX : Comme chaque année, et conformément à la législation en vigueur, les établissements zoologiques doivent participer aux actions de conservation des espèces et des milieux, actions qui légitiment l'existence des parcs zoologiques, et qui sont les ambassadeurs de la protection de la biodiversité et des espèces dans le monde.

Afin de maintenir des relations stables avec les associations garantes de la réussite des projets de conservation in situ, le parc zoologique propose de continuer à soutenir pour 2021 les associations suivantes :

- Proyecto Washu pour un montant de 1000 €, pour les singes-araignées à tête brune ;
- Hornbill Nest Adoption Program pour un montant de 1000 € ;
- Regards d'ailleurs pour un montant de 1000 € sur les macaques à crête ;
- SOS Sulcata pour un montant de 1000 € pour la protection des tortues ;
- Red Panda Network : 1000 € pour sauver les pandas roux ;
- Cotton-Top Tamarin Conservation Club pour un montant de 500 € dans la protection des tamarins à tête cotonneuse.

Et puis, nous proposer cette année d'intégrer deux nouvelles associations qui sont toujours en lien avec la collection du parc et ses valeurs :

- D'abord, la WildCats Conservation Alliance pour 1000 €, qui s'attache à préserver plusieurs espèces de tigres et les panthères de l'Amour. Le montant du soutien proposé est de 1000 € ;
- Et enfin Picardie Nature, association régionale de citoyens qui œuvre à la connaissance de la biodiversité et qui agit en protégeant des espèces ou des milieux menacés, pour un montant de 500 €.

Le montant total des subventions pour cette année s'élève donc à 7 000 € comme en 2020.

M. GEST : Questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

42 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. ZENITH D'AMIENS METROPOLE. RAPPORTS ANNUELS POUR LES PERIODES DU 1^{ER} JUILLET 2018 AU 30 JUIN 2019 ET DU 1^{ER} JUILLET 2019 AU 30 JUIN 2020.

MME DOURNEL-GARAT : Bonsoir à tous. Le principe de délégation de service public pour la gestion de l'établissement du Zénith pour une durée de 6 ans a été adopté en conseil de la communauté

d'agglomération le 14 février 2013. Le Conseil d'Amiens Métropole a confié le 20 février 2014 à la SEM Zénith d'Amiens Métropole (dite SEM ZAM) l'exploitation de l'établissement dans le cadre d'un contrat d'affermage. Cette même société a obtenu la gestion déléguée du Zénith pour 8 ans à compter du 1^{er} juillet 2020.

La législation prévoit que tout délégataire produise annuellement un rapport d'activités sur la gestion et la qualité du service ainsi que les comptes y afférents.

Vous avez été destinataires des rapports technique, financier et d'activités pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, ainsi que pour celle allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Au regard des différents documents portés à votre connaissance, nous pouvons noter que l'équipe du Zénith, avant la crise, portait une stratégie volontaire et ambitieuse pour développer la structure tout en augmentant son rayonnement et son attractivité. La crise sanitaire que nous subissons depuis de nombreux mois a généré une perte de 34 % des concerts sur l'année 2020, soit environ 39 % de baisse du chiffre d'affaires. Néanmoins, des résidences se sont déroulées dans le Zénith durant cette période, ainsi que l'hébergement d'acteurs culturels locaux.

Malgré la saison déficitaire, la situation financière de la SEM ZAM est sans risque. Les bénéfices cumulés les années antérieures permettent d'absorber la perte de l'exercice. D'ailleurs, la reprise des spectacles aura lieu en octobre, donc dans un mois.

Je vous propose donc d'en prendre acte. Je vous remercie.

M. GEST : Merci. Monsieur DESCHAMPS, ici, au milieu. Merci.

M. DESCHAMPS : Merci. Nous tenons à saluer la gestion financière du Zénith d'Amiens Métropole. Le rapport démontre une gestion saine qui a permis de faire face à la crise sanitaire et de pouvoir appréhender la reprise de la saison. Le Zénith s'illustre au niveau national et permet de faire rayonner Amiens. Nous saluons la stratégie menée par son président et sa directrice depuis plusieurs années et nous le souhaitons pour encore de nombreuses années.

M. GEST : Bien. Nous avons à prendre acte de ces deux rapports annuels. Evidemment, celui que nous aurons, le prochain, ne sera pas de la même nature puisqu'évidemment il n'y avait plus de spectacles du tout au Zénith. Heureusement ça reprend ! Et nous pouvons effectivement compter sur les résultats des années antérieures, la progression du Zénith ces dernières années, pour avoir passé cette période difficile sans encombre.

DONT ACTE

43 - OPERATION NOËL SOLIDARITE. ANNEE 2021. GRATUITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS POUR LES BENEFICIAIRES DU DISPOSITIF.

M. DUFLLOT : Je vous propose de reconduire cette année encore l'opération Noël Solidarité pour l'année 2021, en collaboration avec les communes de l'agglomération qui souhaitent y participer.

Ainsi, je vous propose d'accorder la gratuité d'accès aux piscines du Nautilus et du Coliseum ainsi qu'à la patinoire du Coliseum, et, également, au musée de Picardie et au parc zoologique, pour les bénéficiaires de ce dispositif.

Ce dispositif concerne les enfants de 3 à 14 ans et leur parent accompagnant résidant dans les communes d'Amiens Métropole participantes.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? C'est une politique habituelle que nous menons. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - UNIVERSITE PICARDIE JULES VERNE. ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES. CONVENTION DE PARTENARIAT.

M. DUFLOT : Je vous propose d'approuver la convention de partenariat dans le domaine des activités physiques et sportives entre la communauté d'agglomération Amiens Métropole et l'Université de Picardie Jules Verne.

Celle-ci prévoit, pour résumer, une refonte d'un accord qui existe depuis 21 ans, donc depuis 2000, notamment sur les mises à disposition respectives d'équipements sportifs, le développement d'actions communes, le partenariat sur les événements sportifs, la mise à disposition d'étudiants dans le cadre de leur formation STAPS. Donc, un accord gagnant-gagnant avec notre partenaire l'UPJV.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. ANNEE 2019.

M. MAQUET : Conformément au code général des collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour le Service Eau et Assainissement d'Amiens Métropole doit être présenté au Conseil. C'est ce que je fais ce soir voilà.

Ce rapport contient 70 pages. Comme vous êtes studieux, vous avez dû le mettre sur votre table de chevet, l'apprendre et le feuilleter bien sûr.

Le rapport porte sur les 39 communes de la collectivité. Il comporte trois volets portant sur l'eau potable, l'assainissement collectif des eaux usées et l'assainissement non collectif. Je vous propose d'en prendre acte.

On va donner quelques chiffres quand même pour vous éclairer aussi, voir un petit peu les principaux chiffres concernant l'année 2019 en eau potable.

Le volume d'eau potable mis en distribution est de 16,8 M m³ et le volume consommé autorisé est de 11,6 M m³. Vous voyez la différence. Ça fait à peu près 31 %, ce qui correspond au rendement du réseau : 69,73 %. Pas mal de pertes d'eau. Donc, ce chiffre est à améliorer et voilà ma ligne directrice pour les années à venir. Ce rendement est inférieur au rendement cible défini par les textes et dont la valeur en 2019 est de 72,01. Conformément à la réglementation, la collectivité a mis en œuvre un programme d'actions contre les fuites basé sur un plan de recherche préventive de fuites complété par un plan de renouvellement pluriannuel des conduites. Ce travail a abouti à l'élaboration de deux plans de renouvellement transmis à l'agence de l'eau Artois Picardie comme support d'appels à projets « lutte contre les pertes ». Amiens Métropole a été lauréate pour ces

deux appels à projets dont la mise en œuvre s'achève actuellement pour le premier et se poursuit sur le second.

1278 fuites ont été réparées en 2019. Le montant des recettes est de 16 603 620 € HT et le montant investi en travaux eau potable est de 4 360 767 € HT.

Le tarif de l'eau pour une consommation de 120 m³ est de 1,89 € TTC le m³.

- En assainissement :

4 782 tonnes de matières sèches boues, des boues qui sont hygiénisées, chaulées aussi également, donc riches en nutriments, ont été produites avec un taux de conformité de 100 % pour un épandage agricole donc de 100 %.

Le montant des recettes Assainissement collectif est de 14 023 856 € HT. Le montant investi en travaux d'assainissement est de 2 936 726 € HT.

Le tarif de l'assainissement pour une consommation de 120 m³ est de 1,66 € TTC le m³.

La réhabilitation des réseaux vieillissants est nécessaire et bénéficie de subventions majorées dans le cadre des deux plans de relance de l'agence de l'eau auxquels la collectivité a répondu.

- En assainissement non collectif :

Le nombre total d'installations contrôlées est de 2081 ; 895 installations sont conformes ou ont été remises en conformité.

Le montant des recettes d'assainissement non collectif est de 14 814 € H.T.

La redevance assainissement non collectif est de 127,80 € HT tous les deux ans.

Voilà un petit peu une synthèse, un résumé de ce RPQS. Chers collègues, chers élus, je sollicite, c'est-à-dire le président sollicite votre approbation pour la validation de ce rapport et l'exécution de cette délibération.

M. GEST : Merci. Oui, je vous en prie, Monsieur. Christophe METAY au milieu.

M. METAY : Oui, bonjour. Notre réseau est fatigué. On le sait depuis bien longtemps. Ma question sera très simple : êtes-vous satisfaits de notre service public d'eau et d'assainissement ?

M. GEST : Est-ce qu'on peut donner un micro maintenant à Madame BECKER à gauche dans la salle ?

MME BECKER : Oui, bonsoir à toutes et à tous. Alors, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est un document obligatoire produit tous les ans, rendant compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée en ce conseil de septembre 2021 où vous présentez donc tardivement le rapport de l'année 2019. Il serait utile d'envisager la présentation du rapport de l'année écoulée de 2020 au moins en 2021. Car dans votre exposé vous mentionnez « conformément au code général des collectivités territoriales et notamment à l'article L.2224-5 », mais le texte cité impose que ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Alors, peut-être faudrait-il donner

plus de moyens au service qui a en charge la rédaction de ce rapport ; qu'il puisse être publié à temps.

Ensuite, sur l'accès à l'eau et son assainissement, on sait très bien que ce sont les défis de notre siècle. Avec l'air, il n'existe pas d'élément naturel plus nécessaire à toute vie. Sans eau, pas d'économie, pas de développement, pas de société, pas d'écosystème. Et à ce titre, nous vous rappelons la nécessité d'instaurer la gratuité des compteurs et des mètres cubes d'eau vitaux indispensables à la boisson et à l'hygiène.

Sur la question de la qualité de l'eau, nous n'avons pas d'information sur les pollutions diffuses, notamment la pollution aux nitrates. On note également que l'état d'avancement de protection des ressources en eau est de 74,5 %. Pour une collectivité comme Amiens Métropole, elle devrait être de 100 %.

Sur le réseau d'eau potable, après analyse des chiffres 2019, on note que le rendement du réseau n'est que de 69,73 %, soit médiocre. Il est inférieur au rendement prévu de 72 % et bien en deçà du rendement constaté au niveau national et de l'agence de l'eau Artois Picardie, soit un rendement d'environ 80 %. Que de gâchis pour une ressource si précieuse ! La moyenne des fuites constatées chaque année pour une collectivité comparable à la nôtre est de 500. On en compte quasiment 1300 pour Amiens Métropole. 5,2 millions de mètres cubes d'eau potable partent dans les fuites.

Le niveau de renouvellement du réseau est manifestement insuffisant : 0,43 % sur les cinq dernières années. À ce rythme, il faudra 200 ans pour renouveler entièrement, pour le renouveler entièrement. Et pour cause : vous avez fait le choix de minimiser ces renouvellements pour ne pas entraîner trop de travaux après le BHNS qui a, semble-t-il, épuisé le quota de chantiers acceptable dans la ville. Mais on aurait pu se demander pourquoi les travaux n'auraient pas pu être planifiés pour se dérouler en même temps.

Un réel projet d'investissement s'avère obligatoire pour préserver la ressource en eau. Vous choisissez d'augmenter la facture d'eau de tous les ménages et c'est dès le 1^{er} mètre cube, en ignorant les mésusages des entreprises et les surconsommations d'eau de certains foyers. Certes, le prix de l'eau est plus bas à Amiens Métropole que dans d'autres collectivités, mais pourquoi ne pas conserver cet avantage pour les habitants ? Ce serait pourtant possible. Le budget annexe Eau pourra investir plus via le recours à de l'emprunt pour des installations s'amortissant sur des longues durées et possibles au vu de la durée de l'extinction de la dette qui était inférieure à 5 années pour fin 2019, et plus équitablement via la mise en place d'une tarification basée sur l'intérêt général, la gratuité des premiers mètres cubes vitaux – j'en ai parlé précédemment – et une augmentation des coûts au-delà d'une consommation de 150 m³, ce qui permettrait de dissuader les mésusages pardon.

Nous attendons donc la date de présentation du schéma directeur en cours et vous invitons à présenter, à réaliser un vrai plan de renouvellement sur le long terme, d'autant que l'agence de l'eau peut le soutenir très fortement. Ces observations s'appliquent également pour la qualité et le coût de l'assainissement. Le taux de renouvellement de ce réseau est plus mauvais encore que celui de la distribution. Pour 2019, il est de 2,31 %, une moyenne sur 5 ans. À ce rythme, il faut plus de 300 ans pour le renouveler, ce qui nous amène à 2321. Des investissements sont là aussi nécessaires et urgents. Là aussi, nous préférierions qu'ils soient rendus possibles par les subventions que vous sollicitez dans le cadre du plan de relance et de l'emprunt plutôt que par une augmentation du coût pour les Amiénois. Je vous remercie.

M. GEST : Bien. Eric MAQUET pour une réponse peut-être ?

M. MAQUET : Une réponse. Oui, merci, Monsieur le Président. Réponse effectivement. C'est un constat. Vous avez les chiffres que vous venez de citer. Concernant 69,73 %, concernant à la fois mon mandat et aussi les orientations, je pense qu'on va bien sûr faire le nécessaire, on va aller au-delà concernant à la fois les investissements et la réparation et ce réseau vieillissant. Voilà un petit peu ma ligne de conduite. Après, vous me parlez de 300 ans ou 200 ans. Effectivement il y a 950 km de tuyaux d'eau potable et environ 650 km d'assainissement. Il n'est pas question non plus de changer l'ensemble de ce réseau. Bien sûr qu'on donne des priorités aux anciens réseaux puisqu'on a des tuyaux qui ont environ en moyenne 44 ; 45 ans et 46 ans. Là aussi, il y a des priorités là-dessus.

Ce que je vais ajouter : non, on travaille, on œuvre. Oui, on a pris un peu de retard effectivement. Oui, on va combler cet or bleu qui est l'eau. On parle de transition écologique. Avec les services, on fait le maximum et on fera le maximum.

Quant au rapport 2020, il est en cours, je dirais, de finalisation et donc il ne saurait tarder d'avoir des chiffres, sauf qu'imaginez-vous que pour avoir ce rapport, puisqu'on est basés également sur des factures et aussi sur de la relevée de compteurs, cela ne se fait pas sur une date calendaire du 1^{er} au 31, mais tout ça en décalé. Donc, il faut un certain temps effectivement pour établir ce rapport sur le RPQS 2020.

M. GEST : Merci. Je voudrais ajouter deux, trois choses. D'abord, quand vous parlez, Madame BECKER, du renouvellement, il ne fallait pas prendre les cinq dernières années. Il fallait prendre les douze ou quinze dernières années parce qu'en fait c'est la même politique qui a été suivie depuis... comment dirais-je... très longtemps, y compris par nos prédécesseurs qui avaient choisi de ne pas augmenter le prix de l'eau et par voie de conséquence de faire un nombre de réparations extrêmement limité. Première observation : quand on veut être objectif, il faut tout dire ; il ne faut pas s'en tenir à un calcul politique.

Deuxièmement, j'observe que vous voulez une augmentation du prix puisque vous voulez augmenter le personnel et que ce budget doit être équilibré. Donc, vous voyez : il faut faire attention aux propositions que l'on fait parce qu'il y a en conséquence une augmentation nécessaire du prix.

Troisième observation, troisièmement, nous avons effectivement courageusement, avant même les échéances électorales, décidé de commencer des augmentations du prix parce que nous souhaitons augmenter le nombre de travaux nécessaires pour progressivement remettre notre réseau à niveau et vous souhaitiez que l'on conserve l'avantage prix. Il y a beaucoup de marge encore, puisque je vous rappelle que le prix moyen aujourd'hui tourne autour de 3 euros je vais dire 60 pour arrondir, peut-être un peu plus, 3,70 €, assainissement + eau bien sûr, et que le prix moyen des Hauts-de-France est encore au-delà de 4,50 €. Donc, vous verrez qu'au terme des augmentations du tarif, on sera encore très nettement au-dessous du prix moyen de l'eau de notre région. Donc, il y a bien conservé l'avantage prix pour la population qui est pris en compte. Voilà.

Quant à savoir si on aime notre service ou on n'aime pas notre service, ce n'est pas un problème de satisfaction vis-à-vis du service, Monsieur METAY. C'est un problème effectivement de moyens qu'on a décidé de mettre maintenant parce qu'il y a effectivement, je l'ai dit, un bon nombre d'années où on a privilégié le maintien du prix de l'eau et ce faisant, évidemment, nous n'avons pas, et nos prédécesseurs non plus, fait suffisamment de travaux et vous voyez aujourd'hui qu'il y en a beaucoup dans la ville qui concerne et l'eau et l'assainissement d'ailleurs. C'est la réponse

aux difficultés que nous ne cachons pas lorsque le taux de rendement, Madame BECKER, il est inscrit, et Monsieur, et notre rapporteur en a fait état. On ne cherche pas à cacher quoi que ce soit : les résultats ne sont pas bons. Simplement, on prend les mesures pour qu'ils soient meilleurs voilà.

Monsieur DESHAMPS, il y a quelqu'un de votre groupe qui est déjà intervenu. Donc, je mets aux voix ce rapport. Je ne sais pas s'il faut prendre acte ou si... Non, il n'y a pas de parole à Monsieur DESCHAMPS. Il y a déjà une personne de son groupe qui est intervenue. Donc, je vais mettre aux voix ce rapport. On ne met pas aux voix ; on prend acte. C'est bien ce qu'il me semblait. Voilà.

DONT ACTE

46 - CAMON. RIVERY. HORTILLONNAGES. PARCELLES APPARTENANT A LA SAFER. ACQUISITIONS.

MME SAVARIEGO : Donc, il s'agit des hortillonnages et de parcelles qui appartiennent à la SAFER et que la SAFER nous propose de racheter. Donc, il s'agit d'une parcelle qui se trouve sur Camon et la deuxième sur Rivery. Donc, celle de Camon, 1355 m² et Rivery, 1139 m². Donc, ces parcelles permettraient à Amiens Métropole de consolider l'unité foncière mise à la disposition de l'activité maraîchère ainsi que de valoriser et préserver le paysage des hortillonnages au travers d'actions de sensibilisation du grand public ou d'actions culturelles et pédagogiques.

Je vous propose d'approuver cette acquisition de parcelles moyennant le prix global de 39 210 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes se rapportant à cette opération. La dépense totale à prévoir serait de 43 000 €, frais notariés et rémunération de la SAFER comprise.

Je voulais juste : il m'a été posé en commission une question. Donc, je vais répondre, comme ça, ça évitera qu'on me la repose. Donc, en fait, Monsieur DESCHAMPS m'avait posé la question de savoir comment étaient attribuées les parcelles puisqu'après nous les louons. Donc, c'est la DDTM, c'est-à-dire la Direction départementale des territoires et de la mer, qui prend en charge les demandes de location. Ensuite, il y a une commission, la commission départementale d'orientation de l'agriculture, qui en fait distribue ces locations. Donc, il y a deux, on peut dire, deux critères : donc les jeunes sont prioritaires et ensuite s'il y a plusieurs demandeurs pour ces locations, celui qui aura le moins de terrain sera prioritaire. Voilà, c'était le mode d'attribution que m'avait demandé Monsieur DESCHAMPS.

M. GEST : D'accord. Donc, il n'y a plus de question de Monsieur DESCHAMPS, je suppose. Monsieur DESCHAMPS, il y a encore une question ou bien on a répondu à celle que vous posiez ?

M. DESCHAMPS : La réponse est oui. Je voulais remercier Madame SAVARIEGO pour sa réponse. Je voulais aussi, Monsieur GEST, vous rappeler que ce conseil est soumis à un règlement intérieur. Ce règlement intérieur...

M. GEST : Nous sommes sur le rapport n°46.

M. DESCHAMPS : On est sur le rapport, mais ce règlement intérieur ne vous permet pas de le changer en cours de route en disant que votre nouvelle loi interdit à un conseiller municipal de demander la parole parce qu'une autre personne de son groupe l'a demandée. À moins que vous soyez capable maintenant de me lire l'article du règlement intérieur qui stipule que quand une personne prend la parole, une autre personne de son groupe n'a pas le droit de la prendre. Vous serez bien malin de la trouver, puisqu'elle n'existe pas.

M. GEST : Je mets aux voix ce rapport. Ah ! je ne vous avais pas vu, Monsieur PRADAT. Je vous en prie. Une... comment dirais-je... un micro pour Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Je n'ai pas eu l'occasion de parler puisque vous étiez occupés. C'est simplement une explication de vote : on votera pour parce qu'on est persuadés que les hortillonnages, et on est déjà intervenus là-dessus, ont besoin d'une revitalisation pour ne pas devenir un musée. Pour rester, pour aller au-delà du culturel, il faut contenir et maintenir l'agriculture en place et tout cela allant dans le sens d'un projet qu'on vous souhaite mener ambitieux pour l'alimentation locale. Donc, nous voterons pour. Buvons l'eau d'Amiens ! Mangeons les légumes d'Amiens puisqu'ils sont bons !

M. GEST : Voilà un point sur lequel nous sommes parfaitement d'accord. Je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - SENSIBILISATION DU PUBLIC. SOUTIEN A L'OPERATION D'ATELIERS DES PRATIQUES ECOLOGIQUES DE L'ASSOCIATION LA MAISON DU COLONEL. SUBVENTION.

MME SAVARIEGO : Donc, je vous propose d'octroyer à l'association La Maison du Colonel une subvention de 3 000 €. Cette association entend mettre en place des ateliers de sensibilisation au développement durable destinés au public, qu'il s'agisse de jardinage urbain, mobilité douce, cuisine anti-gaspillage, textiles de seconde-main, et de produire soi-même les cosmétiques, des teintures et autres produits. Le tout se fera dans un objectif zéro déchet. Donc, l'association compte pouvoir accueillir 400 personnes.

M. GEST : Très bien. Oui, Madame BECKER.

MME BECKER : Oui, alors... Si, ça fonctionne. Comme on l'a vu tout à l'heure pour l'ADIE, on le voit aussi pour cette association-là qui fait des ateliers de sensibilisation et ce sont des choses importantes. Et malgré tout, les demandes de subventions ne sont pas autorisées à la hauteur de la demande et du coup 3 000 €, ça semble vraiment peu pour cette association-là. Donc, je tenais à le faire remarquer. Merci.

M. GEST : Très bien, Madame. Je voulais simplement vous dire que ce n'est pas, quand on a à gérer une collectivité, ça n'est pas en prenant toutes les demandes et votant systématiquement le niveau des demandes parce que sinon on n'a plus besoin de venir voter. S'il n'y a pas d'arbitrage, à quoi sert-on ? On n'a qu'à prendre toutes les demandes venant de toutes les associations, toutes les demandes de subventions, et dire : oui, bien sûr, il n'y a pas de problème ! Il y a un arbitrage qui est fait. L'association en question, en plus, bénéficie de très nombreuses aides d'Amiens Métropole et de la Ville d'Amiens sous différents aspects. Je pourrais vous en faire le cumul, la totalité. Vous verrez que c'est une association qui... comment dirais-je... est particulièrement choyée par nos collectivités. Donc voilà, on a jugé que sur ce rapport, eh bien, il pouvait y avoir une somme de 3 000 euros de subvention qui soit attribuée, qui s'ajoute à beaucoup d'autres dossiers. Voilà.

Je mets aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - ACCORD-CADRE POUR L'ACQUISITION DE BUS ELECTRIQUES DE GRANDE CAPACITE (CLASSE 18M) ET DE LEUR SYSTEME DE CHARGE. IRIZAR. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.

M. GEST : Avant de passer aux questions orales, nous allons donc revenir à la question 14 et donner la parole à Monsieur Jean-Claude RENAUX pour qu'il fasse le point sur l'accord-cadre pour l'acquisition de bus électriques de grande capacité, surtout son protocole transactionnel.

M. RENAUX : Merci. Donc, nous avons donc distribué la version finale du protocole transactionnel que nous passons avec la société IRIZAR, ce qui me donne l'occasion de saluer le travail extrêmement important fourni par les services qui ont travaillé ce week-end et également la nuit, dans des échanges avec la société IRIZAR et jusqu'à la dernière minute, pour défendre au mieux les intérêts de notre collectivité et surtout répondre à la demande des usagers de pouvoir avoir des bus en bon état de fonctionnement.

Donc, depuis la mise en service des bus électriques de grande capacité, faisant l'objet de l'accord-cadre notifié le 7 novembre 2017 à l'entreprise IRIZAR S.Coop LTDA, des problématiques de performances, de fiabilité et de disponibilité de la flotte sont malheureusement à déplorer.

Après près de deux années et demie d'exploitation, la collectivité et le titulaire de l'accord-cadre conviennent qu'une campagne de reprise de chaque bus en usine est nécessaire pour permettre une amélioration durable du service.

La complexité du marché et les défaillances techniques conduisent la collectivité et IRIZAR à formaliser un protocole transactionnel visant à neutraliser les désaccords administratifs et financiers et à permettre le démarrage de cette campagne de reprise des bus.

Je vous propose donc d'approuver le protocole actant l'acceptation par le titulaire, d'une part, de l'indice de révision et de son coefficient de raccord proposé par l'INSEE en janvier 2018, entraînant une réduction du montant des factures déjà mandatées de 826 337,38 € HT et, d'autre part, du calcul des intérêts moratoires présenté par la collectivité correspondant à 532 254,13 €. Ce protocole vise également à acter :

- l'abandon par la collectivité des pénalités applicables au titre du marché,
- la notification d'un avenant à approuver dans les meilleurs délais permettant le règlement de la prestation supplémentaire à hauteur de 4 310 125,16 € HT,
- ainsi que le démarrage de la campagne de reprise de chacun des 43 bus en usine, pour une durée de 8 mois et donc dans un délai, enfin et qui démarre dès réception des paiements évoqués à l'article 4 de ladite convention.

Donc, sur les derniers ajustements, en fait c'est pour les modifications sur lesquelles porte... entre le projet de protocole que nous vous avons adressé avec la convocation et cette dernière version, ça porte sur les points, les articles 5 et 6. L'article 5, ça porte sur le calendrier en fait de reprise essentiellement et puis surtout l'article 6, donc, qui est résumé d'ailleurs dans le chapeau de cet article : Amiens Métropole et le titulaire conviennent qu'il est nécessaire (ça résume bien en fait l'ensemble des discussions et de cet article) de préciser les modalités d'inspection et de suivi en retour d'usine pour tenir compte du déroulement de la campagne de reprise des véhicules et qu'il est également nécessaire d'adapter en conséquence les conditions de sortie de garanties générales et d'activation des clés de paiement restant à intervenir, et tout cela est donc écrit dans

ces différents articles. Et donc, au regard de cela, je vous propose d'autoriser le président à signer ce protocole.

Je rappelle encore une fois : les discussions avec IRIZAR portaient beaucoup sur les difficultés aussi de compréhension entre nos règles administratives et financières, juridiques, qui ne sont pas les mêmes évidemment qu'en Espagne et sur lesquelles en plus sans compter parfois la barrière de la langue, même si nous avons la chance quand même d'avoir eu des interlocuteurs qui parlent quand même relativement bien la langue, mais les subtilités des arcanes de notre administration parfois, voilà, ont nécessité beaucoup de discussions, de précisions, et surtout de leur expliquer que dans une collectivité on ne fait pas n'importe quoi, qu'on est cadré par un code des marchés publics, des règles juridiques et donc nous avons l'obligation de les appliquer et de les faire respecter auprès de nos prestataires. Voilà.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame DESBUREAUX, puis... Oui, d'accord. Madame DESBUREAUX, micro. Et ensuite il y aura Monsieur VOULMINOT.

MME DESBUREAUX : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, ce qu'il me semble avoir compris lors des explications et à la lecture du dernier protocole, c'est qu'on a quand même là une perte d'argent et que le compte n'y est pas. Doit-on comprendre qu'il n'y aura pas de rattrapage des pertes engendrées par les dysfonctionnements ? Et sur le coût initial du lot de bus dans l'opération BHNS, à combien arrivons-nous aujourd'hui et quelle somme ne sera pas payée à IRIZAR ? Pour moi, il est inconcevable qu'IRIZAR perçoive la totalité du prix compte tenu des plâtres qu'ont dû essuyer Amiens Métropole et les usagers et usagères des bus. De plus, le préjudice subi par l'opérateur KEOLIS du fait des dysfonctionnements n'est pas mis en évidence.

On nous a vanté, lors de la commission finances, une opération gagnant-gagnant, mais lorsque l'on constate les difficultés engendrées par les pannes de bus et lorsqu'ils fonctionnent, le remplissage, il est parfois impossible de monter dans les Nemo 1 et Nemo 2, le matin. Les fréquences qui ne s'améliorent pas franchement. Les nombreuses pannes encore. Et on peut se dire que les grands perdants de toutes ces opérations sont bien les usagers et usagères.

Enfin, quid de la Nemo 4 ? Deviendra-t-elle aussi électrique ? Et reprendra-t-on ces bus à IRIZAR ?

M. GEST : Très bien. Monsieur VOULMINOT ?

M. VOULMINOT : Oui. Monsieur le Président, chers collègues, je trouvais ça compliqué d'avoir un dernier document 10 minutes avant de passer le vote, donc voilà. Bon, vous nous présentez votre délibération en y joignant donc une hypothèse de protocole d'accord qui maintenant est un protocole et l'avenant à l'accord-cadre concernant l'acquisition des bus électriques. Il aurait été sans doute de circonstance de nous présenter l'accord-cadre initial signé en 2017, notamment pour notre information, mais également pour en mesurer a posteriori peut-être ses faiblesses ou avoir connaissance des clauses d'assurance et des garanties validées initialement.

Vous considérez que les 43 bus électriques n'ont pas atteint les performances contractualisées. Je pense que les habitants de la métropole ne vous contredisent pas. Vous considérez que de nombreuses problématiques techniques sont venues perturber l'exploitation des bus. Là aussi, les habitudes, les habitants de la métropole sont d'accord.

En son temps, vous avez fait le choix d'abandonner d'autres projets pour choisir le BHNS et devenir ainsi la ville d'Europe dotée d'une flotte de bus électriques de 18 mètres de long. Vos choix et ces technologies novatrices ont imposé aux usagers d'Amétis des véhicules prototypes qui

rendaient une qualité de service, on va dire, tendue : trop froid dehors, ça ne démarre pas ; puis trop chaud, ça ne roule pas.

L'empressement préélectoral d'inaugurer ces bus aura réduit une souhaitable et nécessaire période d'essai pour une mise en service moins chaotique.

Votre première motivation avec ce protocole, c'est qu'enfin la commande passée soit honorée au plus vite. Soit. Quotidiennement, des centaines d'utilisateurs sont dans cette même attente. Je vois d'ailleurs que dans le protocole, le nouveau protocole, les délais ont été allongés à l'avantage d'IRIZAR de deux mois par rapport à cette campagne de révision.

Alors, que penser de ce protocole ? Je suis d'accord avec Zoé : il apparaît financièrement au désavantage de la métropole qui doit, par exemple, abandonner une économie significative, l'indice de révision de remplacement, mais bon peut-être que dans une négociation franche et virile, comme celle que vous nous aviez promise, il est d'usage qu'elle ne le soit pas vraiment en fait. C'est ce sempiternel écart entre le discours et les actes.

Alors, ce protocole révèle que les choix industriels étaient vraiment discutables et que l'ensemble de la mise en œuvre était mal calibré. Nous espérons sincèrement que la situation s'améliore enfin pour les contribuables et les usagers des transports en commun de la métropole. Nous voterons contre.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Alors, c'est un sujet très complexe. Nous avons passé beaucoup de temps en commission et tous les groupes d'opposition étaient là pour comprendre, pour vraiment comprendre, et je ne vous cache pas que ça a été difficile de comprendre parce qu'on touche à la fois à du juridique, à du technique, à du financier, et c'était ardu. C'était ardu, mais c'était intéressant. Le but de ma prise de parole, ce n'est pas de jeter la pierre parce qu'on est dans un sujet tellement complexe où en plus je sais que des bonnes volontés ont été mises en place et en œuvre depuis de nombreuses années pour essayer de bien faire. Quand on est dans le cadre d'un accord d'envergure comme celui-là, le moindre petit caillou peut empêcher que ça fonctionne. Donc, je le redis : le but, ce n'est pas de jeter la pierre.

Par contre, là où il faut entendre les Amiénois et les usagers, c'est que ce lancement, même si des sondages révèlent que mois après mois les usagers s'emparent de ce BHNS, le trouvent sympathique, agréable, esthétiquement j'entends, ils reprochent encore des désagréments sur les cadences, sur le retard, et puis sur des pannes mais qui sont quand même de moins en moins nombreuses. Je pense que vous ne pouvez pas vous exonérer, et peut-être vous allez nous le dire, peut-être l'avez-vous prévu, de faire une vraie campagne de communication pour expliquer les choses très clairement et le plus facilement possible, et c'est une gageure, c'est compliqué, ce sera compliqué, mais pour expliquer pourquoi ça n'a pas marché à tels endroits, à tels moments, ce que vous avez mis en place, expliquer cet avenant à ce protocole, parce que les utilisateurs et les Amiénois et les habitants de la métropole en général ne sont pas bêtes. Ils peuvent comprendre. Ils peuvent comprendre qu'un accord comme ça ne peut pas forcément tout le temps marcher du premier coup. Mais il faut leur expliquer et c'est l'objet de notre prise de parole pour vous demander d'être le plus dans l'explication possible dans les semaines et dans les mois à venir sur ce qui va se passer. Merci.

M. GEST : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non. Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Que dire ? Je note la... comment dire... la position de Monsieur DESCHAMPS qui me semble raisonnable et constructive bien sûr ! Alors, nous sommes tous... Moi, ce qui me préoccupe, ma boussole, c'est de faire en sorte que... Je pense toujours, moi, c'est aux usagers, donc comme vous. Et donc, pour nous, et tout le travail que l'on a fait et toute cette négociation, virile ou pas, avec IRIZAR consiste à obtenir qu'*in fine* de cette opération effectivement, cette primeur européenne, le fait qu'on a fait ce pari de cette nouveauté, de lancer le premier réseau européen avec des bus de 18 mètres, eh bien, dans des conditions où effectivement IRIZAR n'a pas tenu les délais, n'a pas tenu non plus la période d'essai qu'il avait, sur laquelle il s'était engagé, et voilà. Et donc, on a essayé les plâtres.

La question pour nous maintenant, c'est, une fois qu'on fait ce constat-là, une fois qu'on sait tous ce que l'on a à reprocher à IRIZAR, c'est d'obtenir que le contrat soit respecté ; que ces bus soient repris, révisés, sur la base des 90 pages de diagnostics et de solutions proposées y compris, voilà, lors des rencontres avec IRIZAR, et que la livraison de ces bus intervienne, soit contrôlée via ici, et que l'on ait effectué les paiements définitifs au regard de la satisfaction du client que nous sommes. Et l'objectif pour nous, c'est que les Amiénois puissent avoir des bus sur lesquels ils puissent compter, qui soient à l'heure et qu'ils puissent les transporter. Donc, c'est ça.

Alors après, on peut vouloir nous donner toutes les leçons que l'on veut, mais c'est toujours plus facile de donner des leçons quand on n'a jamais été soi-même – je ne dis pas ça pour vous, Monsieur DESCHAMPS – en situation de gérer des dossiers aussi complexes, aussi compliqués. Donc, c'est toujours facile de refaire l'histoire après, une fois qu'elle est passée. Mais voilà, il faut... Les choses aujourd'hui sont ce qu'elles sont. On a déjà... comment... Dire qu'on a perdu du temps, ce n'est pas tout à fait vrai puisqu'on a déjà trois bus qui sont en fait en réparation. Il y en a un qui est revenu (le 737 ou le 747, je ne sais plus), que nous avons ré-expertisé à son retour, sur lequel nous avons repointé peut-être des points qui restent à préciser sur la campagne de reprise. Nous avons reformulé ça auprès d'IRIZAR. Et ce protocole-là vise effectivement, vous pouvez le voir, à bien préciser les conditions dans lesquelles on va réceptionner ces bus et les conditions dans lesquelles, les conditions à respecter pour que nous puissions lever les garanties nécessaires et que nous puissions procéder au paiement. Donc voilà. Moi, ce que je peux espérer, c'est que, eh bien, nous ne rencontrions pas les mêmes désagréments qu'à l'hiver dernier.

Aujourd'hui, la fréquentation des bus et du réseau est entre 15 et 20 % supérieure à ce qu'elle était en 2018/2019. Il faut que vous le sachiez. C'est-à-dire que voilà : on a aussi une... non seulement on a à gérer des bus qui ne sont pas, parce que la majorité des bus aujourd'hui, sur 43, il n'y en a que trois, enfin il n'y en a qu'un qui est réparé. Les autres sont toujours avec leurs défauts et ils génèrent aussi des pannes. Et puis, il y a aussi des pannes qui ne sont pas du tout imputables au matériel : c'est quand on vient vous caillasser un bus, quand on vient... Enfin voilà. Donc, il y a tout ça qui vient aussi perturber le réseau. Donc voilà.

Ensuite, dans le protocole, il y a effectivement la renonciation à, voilà, des choses sur lesquelles ils voulaient nous faire renoncer. Il y a des factures qu'ils voulaient nous faire payer deux fois, etc. Donc, les services administratifs de la collectivité ont été extrêmement précis, professionnels, et ont remis les choses, ont permis à IRIZAR, y compris eux-mêmes, d'y voir plus clair sur les factures qu'ils nous envoyaient. Et donc, j'ai perdu le fil de mon propos. Ecoutez, ça m'échappe. Oui, c'était sur un des points que vous avez évoqués.

La quatrième ligne, la N4 électrique, pour l'instant, nous avons engagé une réflexion sur une programmation pluriannuelle d'investissements pour justement faire en sorte de ne pas nous retrouver dans les situations que nous devons gérer aujourd'hui, qui sont un peu compliquées, d'achats, de gros achats de bus une année, plus d'achats pendant 15 ans, pendant 10 ans, et puis

ensuite de devoir avoir. Donc, on a... Je signale que sur tout le réseau secondaire, tous les bus thermiques ont été pour l'essentiel achetés en 2009, je crois. Ils datent de 2009. Et les bus qui ont été achetés après, c'est les Nemo voilà et donc globalement, à peu près, à part quelques unités. Et donc, on a là une question de renouvellement des bus qui n'est pas optimum. Donc, nous travaillons à la programmation pluriannuelle qui nous permet de retrouver un taux. Aujourd'hui, le parc est pratiquement à 15 ans et donc il faut retomber... Non pas 15 ans ; à 11 ans. Il faut retomber à une moyenne d'âge de 7 ans à terme. Donc, nous allons partir sur 5 ans sur un renouvellement des bus. Les technologies, donc cette technologie électrique n'est absolument pas remise en cause, voilà, même s'il y a des plâtres là. Pas du tout ! Pas du tout remise en cause. Nous allons regarder pour mixer peut-être. Peut-être que le tort, peut-être, qu'on a eu, c'est peut-être de... Voilà, nous, contrairement à d'autres réseaux, des endroits, ils ont fait une ligne avec quelques bus et puis ils avaient voilà, donc, beaucoup de bus. Mais il faut que vous sachiez une chose – je suis allé voir aussi d'autres réseaux qui ont d'autres technologies électriques ou à hydrogène – : aucun n'a été capable d'avoir un taux de disponibilité de 100 %. Aucun. Donc, nous sommes tous confrontés à une transformation, eh bien, du matériel dans nos réseaux parce que le diesel, on a décidé de, voilà, de s'en séparer. On ne va plus acheter de diesel. Il y a d'autres technologies qui répondent aux objectifs de développement durable. Elles sont nombreuses. On va regarder avec pragmatisme la façon de mixer les différents modes en fonction aussi des longueurs de lignes à faire parce que l'autonomie aujourd'hui des bus est une question, des bus électriques, dans un réseau comme le nôtre qui parfois amène à faire plus de 250 km par jour pour un bus. Donc, sur le réseau secondaire, Nemo, ça va. Il y a des recharges qui se font ponctuellement. Mais sur le réseau secondaire, la question évidemment est importante et donc aujourd'hui les... comment... les autonomies réelles des bus électriques ne nous permettraient pas, sur certaines lignes, de pouvoir en mettre. Donc voilà. On est en train de faire tout ce travail là, de regarder la longueur des lignes, tout ça, pour voir à quel(s) endroit(s) des bus électriques seraient adaptés. D'autres, là on est... Sur la N4, on est quand même sur du double, enfin du 18 mètres voilà. Donc aujourd'hui, voilà, on peut prendre des risques à un moment donné, mais il ne faut peut-être pas en prendre trop non plus et donc il faut fiabiliser le réseau. Donc, on n'a pas encore décidé complètement de la technologie qui sera prise sur la N4 mais nous y travaillons et dès que... je pense qu'on ne va pas tarder à vous faire part des choix qui seront ceux de la collectivité. Voilà.

M. GEST : Merci à Jean-Claude RENAUX. Je voulais compléter son propos parce que ce dossier est le plus important de la soirée. Tout d'abord, Monsieur VOULMINOT, je peux vous dire que la négociation a été franche et virile. Je vous l'avais annoncée ; elle a eu lieu. Ce n'est pas un hasard si à 17 h 40 j'étais encore au téléphone avec le président d'IRIZAR. Et ce n'est pas un hasard si j'ai envisagé, y compris en cours de séance, de sortir ce dossier de l'ordre du jour. Parce que ce qui m'a préoccupé, et avec Jean-Claude RENAUX et nos services à qui je rends hommage, notamment notre directeur général adjoint, Monsieur RYCKEBUSCH qui a fait un travail considérable avec les services, et comme le disait Renaud DESCHAMPS, effectivement c'est compliqué.

Ce qui me préoccupait prioritairement, c'est d'atteindre deux objectifs. Premier objectif : défendre les intérêts financiers de la collectivité. Et quand vous dites, Monsieur VOULMINOT, que ça va peser sur les contribuables, je vous invite à arrêter de dire ça parce que vous seriez taxé de mensonge. Les bus, fonctionnement des transports en commun, sont financés à 15 % par les utilisateurs et à 85 % par le versement mobilité antérieurement appelé versement transport, c'est-à-dire payé par les entreprises de plus de 11 salariés. Ce qui veut dire concrètement que quand vous montez dans un bus et qu'on vous demande d'acquitter un ticket de 1,40 €, en vérité il vaut 10 €. C'est ça que ça veut dire. Et donc, il faut arrêter de dire que c'est le contribuable qui paie. C'est faux ! Il faut le dire. Je vous encourage, Monsieur VOULMINOT, à mettre votre conviction à expliquer aux habitants la vérité parce que les habitants sont en train de se dire : mais qu'est-ce

que vous faites avec notre argent ? Ça, j'en suis parfaitement conscient. Mais il faut leur dire la vérité ; pas leur raconter des sornettes. Bien. Donc, la première chose que je voulais défendre, c'est les intérêts financiers de la collectivité. Ils sont défendus. Vous n'oubliez pas que ce protocole aboutit à une reprise des 43 bus pour un plan payé intégralement par IRIZAR de 4 300 000 €. Ça, ce n'est pas payé par les contribuables amiénois. Ce n'est pas payé par Amiens Métropole. C'est payé par IRIZAR. Bien.

Le deuxième objectif, c'est celui que les bus fonctionnent parce qu'évidemment j'aurais pu aller aussi avec Jean-Claude au conflit jusqu'au bout et puis on aurait abouti à quoi ? Eh bien, on aurait abouti au fait qu'IRIZAR dit : « Bon ben je vous reprends vos bus et puis voilà, vous ne me payez pas ce que vous me devez. » C'est ça qu'on veut ?

Alors, il y a un protocole. On discute fermement et on aboutit à une solution. La solution... comment dirais-je... est nécessairement... On a voté tout à l'heure un autre protocole mais sur une somme qui n'a rien à voir, mais là encore il y a eu une discussion, un pas des uns vers les autres et inversement. C'est exactement ce que nous avons fait là en ne cédant en rien sur certains principes. Et vous savez : s'il faut payer maintenant des factures, ce n'est pas parce qu'on n'avait pas d'argent. C'est parce que volontairement j'ai bloqué 9 millions de factures. Volontairement ! Parce que je voulais avoir la monnaie d'échange pour discuter jusqu'au bout avec IRIZAR, pour discuter et arriver à un accord et qu'il mette au point définitivement ses bus à leurs frais. Et de toute façon, si on paie tout de suite, qu'est-ce qu'on aura après comme arguments pour discuter avec eux ? Donc évidemment, le fait d'avoir décidé de bloquer, ça a des conséquences. Je n'hésite pas à le dire. Je n'hésite pas non plus à le dire : c'est presque limite, mais j'assume totalement parce que si je n'avais pas fait ça, je pense qu'on aurait été en très grande difficulté pour négocier. Et si on a tardé jusqu'à 19 heures et quelques tout à l'heure pour se mettre d'accord sur un... parce que jusqu'au bout on n'a pas lâché sur, par exemple, le fait que quand les bus vont revenir d'Espagne, ben il faut qu'on ait le temps de voir si ça fonctionne. Je pense sincèrement qu'IRIZAR s'est gratté la tête pour savoir et réparer l'ensemble des pannes les plus courantes qui sont d'une importance diverse. Certaines sont importantes ; d'autres pénibles parce qu'entraînant des retards dans les bus, etc. mais pas aussi importantes que les autres. Je pense qu'ils ont fait en sorte de trouver les solutions à apporter pour que les bus fonctionnent, mais on a le droit, compte tenu que ça fait 2 ans et demi qu'on a des problèmes, de dire : attention ! il faut un délai pour que l'on puisse vérifier que ça fonctionne. C'est là-dessus que la discussion a porté en fait pour terminer. Puis après sur des bricolages de paiement, mais ça... Jusqu'au bout ils ont essayé et je leur ai dit : « Si vous n'acceptez pas aujourd'hui le protocole qu'on vous propose, je retire ce point de l'ordre du jour. Ça veut dire que le paiement de vos factures, c'est 5 semaines de plus. » Bon, voilà comment on a procédé.

Après, sur le choix passé, effectivement, c'est un choix compliqué parce que quand on a commencé à imaginer la solution du bus à haut niveau de service, on a assisté à une progression considérable de l'arrivée des bus électriques sur le marché. Pascal RIFFLART, qui avait en charge ce dossier, l'a pris à bras-le-corps et je le remercie de ce qu'il a fait, et je suis totalement solidaire de ce qu'il a fait parce qu'on est partis en se disant : on va essayer de faire en sorte de choisir des bus modernes et écologiques, en plus esthétiques, mais ça, c'est arrivé au bout. Et donc, on a fait ce choix. Moi, je ne suis pas de ceux qui jettent le bébé avec l'eau du bain. Ça n'est pas parce qu'on a des problèmes sur ces bus qu'il faut condamner systématiquement la propulsion électrique. Quand nous avons décidé de choisir ces bus-là, on savait que, par exemple, des bus de 12 mètres électriques fonctionnaient. Aujourd'hui, on en a à Aix-en-Provence, à Marseille, par IRIZAR, qui fonctionnent. Sauf que là, c'étaient des bus nouveaux, de 18 mètres, et effectivement on a constaté que, voilà, ce n'est pas les mêmes batteries ; ce n'est pas... Voilà, il y a des tas de choses

différentes. Je ne rentre pas dans les détails. C'est d'une complexité redoutable. Pascal s'y est mis, comme Jean-Claude aujourd'hui s'y met et je l'en remercie.

Donc, ce que l'on a voulu faire, c'est effectivement d'avoir un procédé de transports en commun moderne et écologique. Quand il va s'agir de renouveler le reste de la flotte, ben on regarde maintenant parce qu'effectivement on a avant tout la volonté que les prochains achats, ce soient des bus avec qui on n'ait pas des problèmes tous les matins. Bon. Mais de là à dire : l'électrique, c'est terminé, non ! Je vous le dis tranquillement : non, ce n'est pas terminé ! Après, c'est vrai qu'il y a des problématiques, comme par exemple celui qu'a évoqué, celle qu'a évoquée Jean-Claude, à savoir qu'il y a des autonomies de batteries à prendre en compte. Mais qui vous dit que d'ici deux ans, trois ans, il n'y aura pas eu aussi des progrès considérables dans ce domaine ? On voit bien l'évolution des constructeurs dans l'automobile, dans les camions, dans les autobus, dans les cars, etc. Tout ça, ça va dans le même sens : vers l'électrique. Donc, c'est sûr qu'on va avoir des progrès, comme il y a eu des progrès fantastiques en quelques années. Pascal pourrait vous le dire. C'est incroyable ce que ça a bougé en quelques années ! Alors voilà.

Et puis, je vais vous dire : on a choisi les bus IRIZAR, mais IRIZAR, c'est pas des plocs hein ! IRIZAR, dans je ne sais combien de salons européens, ils n'arrêtent pas de recevoir des récompenses sur leurs bus électriques de 12 mètres, sur leurs autocars, etc. On n'a pas choisi une entreprise comme ça qui est la dernière des dernières. Non ! On a choisi une entreprise qui avait une expérience, qui pèse, et qui nous a assuré que dans le délai qui lui était fixé, elle était capable de concevoir des bus électriques de 18 mètres qui fonctionnaient. C'est peut-être là qu'elle a péché. Mais en attendant, moi, je vais vous dire : il ne faut pas regretter ce choix-là sous prétexte qu'on a des problèmes qui, c'est vrai, posent des difficultés, beaucoup moins souvent maintenant, mais posent des difficultés aux habitants qui utilisent les transports en commun. Ce qui n'empêche pas la progression. Jean-Claude l'a rappelée. On avait déjà progressé, je parle sous le couvert de Pascal, en 2019, entre juin et décembre, et là on est au-dessus de ces chiffres-là. Donc, en ce qui concerne la satisfaction, Monsieur VOULMINOT, moi, j'attendrai l'avis de la prochaine enquête de satisfaction qui est faite par un organisme indépendant ; pas par Amiens Métropole ni même par KEOLIS. Et on verra ce qu'ils en disent. J'ai en tête parfaitement à l'esprit l'analyse de l'année dernière et je sais très bien qu'il y a une différence notable entre un bruit de fond et puis la réalité de ce que vivent les habitants au quotidien. Je ne nie rien. Je ne nie pas qu'il y a eu des problèmes. On s'en serait, je vous jure, Pascal, Jean-Claude aujourd'hui, moi-même, les services, largement passé ! Mais c'est comme ça. Il y a des fois, ça ne marche pas exactement comme on espérait. Bon. Après, on assume et on essaie de trouver les solutions.

Je veux croire aujourd'hui qu'on a trouvé les solutions et que... comment dirais-je... là si on vous avait... Si on vous a présenté en dernière minute une partie du rapport parce que l'essentiel était dans celui que vous avez eu en commission des finances et que vous avez reçu chez vous, c'est tout simplement parce qu'on n'a pas voulu reculer encore une fois d'un mois et demi la mise en œuvre du plan de réparation. Nous, ce qu'on veut, encore une fois, et je pense que tout le monde est d'accord là-dessus, on veut que ces bus fonctionnent au plus vite. Voilà, c'est ça que je voulais vous dire. Mais je sais bien : c'est un sujet, c'est facile, quand on s'oppose, de critiquer les choses. Bon, maintenant il faut quand même regarder la réalité et faire en sorte que dans l'avenir ça fonctionne le mieux possible... comment dirais-je... et c'est l'objet de ce protocole que maintenant je vais mettre aux voix.

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, Mme NOUAOUR ont voté contre.

M. DESCHAMPS, M. METAY, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mme VAGNIEZ se sont abstenus.

ADOPTE

M. GEST : Le rapport est adopté. Je remercie ceux qui ont le courage de nous soutenir dans ce moment qui n'est pas facile, je peux vous assurer, qui a pris beaucoup, beaucoup, beaucoup d'énergie aux services, à Jean-Claude, un petit peu au président quand il faut faire les gros yeux au directeur général d'IRIZAR.

48 - QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Je passe la parole maintenant, pour la première des questions orales, à un élu du groupe Amiens C'est L'Tien. C'est Madame BECKER, non ? Pour la question, justement, sur Amétis. Monsieur VOULMINOT. Ça ne fonctionne pas ? Alors, il y a un problème de micro qui apparemment ne fonctionne pas. Il n'y a plus de micro ? Allez-y, Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Merci. « *La Région Hauts-de-France prend en charge le transport des élèves, de la maternelle jusqu'au baccalauréat, domicilié.e.s dans la Somme qui ont à parcourir une distance supérieure ou égale à 3 km entre leur domicile et leur établissement scolaire, à l'exception de celui effectué par les élèves domicilié.e.s et scolarisé.e.s au sein d'Amiens Métropole* », peut-on lire sur le site de la Région. À Amiens Métropole, les lycéen.ne.s de plus de 16 ans sont en effet soumis.es aux tarifications d'Amétis, soit un abonnement annuel de 99,60 euros. Aussi, la Métropole pourrait-elle prendre en charge l'abonnement Amétis pour tou.te.s les élèves de plus de 16 ans de toutes les communes d'Amiens Métropole, afin de leur permettre de bénéficier de la gratuité des transports, au même titre que les autres élèves de la Somme ? » Merci.

M. GEST : La parole à Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Mesdames et Messieurs les conseillers d'opposition,

Vous demandez si la Métropole peut prendre en charge la gratuité du transport des lycéens de plus de 16 ans, dans un souci d'alignement des tarifs avec ceux du réseau Trans80 de la Région.

En premier lieu, je souhaite rappeler qu'Amiens Métropole dispose d'une politique tarifaire de transports urbains parmi les plus solidaires et les plus attractives de France. Plus de 50 % des validations sur le réseau sont effectuées avec des titres gratuits sur le réseau Amétis, sans compter le samedi qui est totalement gratuit mais pour lequel les usagers n'ont pas à valider.

Il est vrai que le titre spécifique que vous abordez dans votre question n'est pas gratuit. La gamme tarifaire Amétis prévoit la gratuité pour les scolaires de moins de 16 ans, et un abonnement à 99,60 € pour les scolaires de plus de 16 ans. Ce titre représente un coût bien plus réduit que l'abonnement plein tarif Amétis (304,80€). Nous estimons qu'un budget inférieur à 10€ par mois pour se déplacer reste incitatif pour les familles qui ont des niveaux de revenus suffisants. Pour les familles à faibles revenus, il ne faut pas oublier que l'abonnement annuel Amétis est gratuit (tarif réduit « QF1 »). En d'autres termes, les scolaires de plus de 16 ans issus de familles à faibles revenus disposent déjà de la gratuité du réseau de bus.

Par ailleurs, vous soulevez la question de l'égalité de droits entre les lycéens de la Somme, mais votre question élude deux points essentiels :

- Ce n'est pas de transports scolaires urbains que parle le site de la Région, mais de transports majoritairement interurbains en car ou TER. Ce service n'est pas comparable dans son offre et dans son coût au service que nous proposons.

- Il ne faut pas se contenter de regarder la situation départementale. Depuis 2017 les compétences de transport des Départements sont transférées à la Région. Or, vous constaterez qu'il existe une trentaine d'agglomérations au sein de la Région, disposant chacune d'une gamme tarifaire propre. La gratuité est loin d'être majoritaire au sein de ces réseaux.

Si la gratuité du transport public ne s'est toujours pas généralisée, c'est parce qu'elle porte mal son nom. En effet, il y a toujours quelqu'un qui paie. L'utilisateur du réseau AMETIS supporte actuellement moins de 15 % des coûts, comme le rappelait le président tout à l'heure. Tout développement de la gratuité serait financé in fine par le contribuable. C'est pourquoi nous avons jusque-là préféré une gratuité partielle, proposée aux usagers qui en ont vraiment besoin.

La véritable justice sociale est de permettre à ceux qui ont moins de revenus d'accéder aux services au même titre que ceux qui ont des revenus confortables. La gratuité pour tous qui concerne aussi les plus aisés est la négation de cette justice sociale. La tarification solidaire qu'aucune équipe n'avait osé mettre en œuvre avant 2019 rétablit de l'équité sociale entre les citoyens. Voilà ma réponse.

M. GEST : Merci. La question suivante d'Amiens C'est L'Tien, qui la pose, sur Buscyclette ? Oui, Madame THEROUIN. On va vous donner un micro.

MME THEROUIN : Après le bus, on va se pencher à nouveau sur le vélo. J'espère qu'il y aura moins de polémiques que tout à l'heure.

La dernière enquête du baromètre des villes cyclables avait révélé une dégradation des services de location de vélos, alors qu'ils étaient très bien notés en 2017 par les usagers qui avaient répondu à la précédente enquête. Peut-être que ça a *coïncidé* avec la délégation de service public bus et vélos qui a été confiée à Ametis. Et depuis, le travail administratif est assuré par les seuls mécaniciens vélos.

Alors qu'Amiens Métropole a fait l'acquisition de nombreux Vélos à Assistance Électrique et de nouveaux vélos musculaires, seulement 3 mécanos gèrent aujourd'hui un parc de 3 500 vélos. Sans compter les périodes de congés, les cyclistes doivent attendre plus d'un mois pour obtenir un rendez-vous pour donc entretenir leurs bicyclettes, donc pour être en sécurité sur le réseau, ce dont on parlait tout à l'heure. Cela s'explique par une charge de travail en constante augmentation et de moins en moins de moyens pour Buscyclette. Les mécaniciens vélos travaillent alors sous pression et n'ont même plus le temps de conseiller les cyclistes, ce qu'ils pouvaient faire il y a encore quelques années, quand ils en avaient les moyens.

Alors, si nous voyons de plus en plus de vélos verts dans la métropole, et ça, il faut s'en féliciter, on peut se demander où se trouve le service public. Et comme pour les bus, Amiens Métropole doit suivre et s'assurer de la qualité du service rendu aux usagers. Alors, nous avons quelques questions suite à de nombreux, nombreux, nombreux, nombreux tours des locataires de vélos verts d'Ametis.

Pourriez-vous nous indiquer quel contrôle Amiens Métropole effectuée sur Keolis ?

Quels sont les moyens alloués à Buscyclette et seront-ils à l'avenir fonction de la taille du parc de vélos ?

Prévoyez-vous de créer d'autres antennes de Buscyclette dans la Métropole ?

Et prévoyez-vous enfin de recruter plus d'agents dédiés à la prévention afin de répondre aux nombreuses demandes actuellement non satisfaites des écoles, des administrations et des entreprises ?

Je vous remercie.

M. GEST : La parole est à Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : C'est ma fête !

Alors, le service Buscyclette connaît un succès croissant, comme vous l'avez souligné, depuis sa création en 1999. Autrefois délégué à l'association Vélo Service, ce service fait maintenant partie intégrante du contrat de Délégation de Service Public des Transports Urbains confié à KEOLIS depuis le 1^{er} janvier 2018.

Depuis cette date, les achats de VAE ont été conséquents notamment pour répondre à la demande croissante des usagers ; ce sont aujourd'hui plus de 1 300 VAE qui sont venus compléter le parc de vélos de Buscyclette. Cette évolution du parc a sensiblement modifié la typologie des usagers du service dont les étudiants avant étaient majoritaires, il y a quelques années donc. En effet, le grand public représente maintenant la majorité des usagers du service alors que les étudiants ont tendance à s'effacer (50 % de grand public et 32 % d'étudiants en 2020). Plus de 6 clients sur 10 renouvellent leur contrat, ce qui témoigne d'une grande fidélisation des usagers du service de location.

Le service Buscyclette n'est pas limité au seul service de location. En effet, une activité de gardiennage est également proposée avec 180 places dans la consigne en gare d'Amiens (156 contrats mensuels ou annuels pris par les usagers en 2020).

Un volet formation est également dispensé par 2 ETP pour intervenir dans les écoles (plus de 1 200 enfants formés chaque année) dans le cadre du Savoir rouler à vélo (programme piloté par l'Inspection Académique, mais pour lequel elle ne met aucun centime ; je me permets cette digression), animer des modules de vélo-école pour les adultes et enfants (une trentaine de personnes formées en 2019 pour près de 140 heures dispensées), et aussi intervenir auprès des entreprises et administrations dans le cadre de leur plan de mobilité. Et je signalerai que les interventions dans les écoles, voilà, ce n'est pas tout à fait la compétence d'Amiens Métropole.

La poursuite de ces activités depuis plusieurs dizaines d'années témoigne de l'engagement d'Amiens Métropole en faveur du développement de l'usage du vélo sur le territoire.

Nous faisons un contrôle régulier de l'activité. Chaque mois, les services techniques rencontrent le délégataire pour faire état des activités du service, des projets en cours ou à venir, et éventuellement des difficultés rencontrées pour trouver des solutions.

Lors des précédents contrats en régie intéressée avec l'association Vélo Service, aucun contrôle n'était prévu, ni sur l'état du parc, si sur l'accueil en agence. Seuls des objectifs sur l'activité du service et sur la maîtrise des charges étaient fixés. L'atteinte de ces objectifs pouvait amener le délégataire à obtenir annuellement une rémunération variable.

Avec le nouveau contrat en vigueur, des contrôles qualité sont maintenant prévus :

- sur l'état du parc tous les trimestres par le service Mobilité (depuis le 2^{ème} trimestre 2021) ;
- sur l'accueil en agence via des enquêtes clients mystères (ça, c'est ce qui est prévu à partir du dernier trimestre 2021, un peu comme pour les bus, pour avoir vraiment objectivement un retour de la clientèle réel).

Alors, les perspectives d'évolution : les missions du service Buscyclette et les moyens alloués au service sont à ce jour définis dans le contrat de DSP qui lie Amiens Métropole à KEOLIS jusqu'en 2024. Voilà une partie de la réponse à la question.

Le service Buscyclette est un pilier incontournable de notre politique cyclable. Les perspectives d'évolution du service seront présentées en Conseil d'Amiens Métropole en temps utile, afin d'assurer une cohérence avec les autres axes de la politique vélo du territoire.

Et pour conclure, c'est vrai qu'effectivement j'ai été aussi saisi de ces difficultés de réparation. On va y regarder très, très sérieusement sur l'organisation interne du service. Voilà.

M. GEST : Merci. La parole est à Zoé DESBUREAUX pour une question sur la desserte du TGV.

MME DESBUREAUX : *Monsieur le Président, après l'avis favorable rendu par le commissaire enquêteur sur la réalisation de la liaison ferroviaire Picardie-Roissy, connaissez-vous les raisons pour lesquelles le préfet du Val d'Oise n'a pas encore pris l'arrêté d'utilité publique ? Tout retard dans le processus et dans le lancement du projet est préjudiciable à sa réalisation. Faut-il voir là un motif d'inquiétude par rapport au lancement du projet ?*

M. GEST : Je donne la parole à Jean-Claude RENAUX pour la fin de son festival.

M. RENAUX : Pourtant ma fête c'est le mois prochain !

Madame la Conseillère métropolitaine,

Dans l'attente de l'arrêté d'utilité publique en préparation, votre question nous donne l'occasion (et je vous en remercie) de rappeler l'attachement de la Ville d'Amiens et d'Amiens Métropole à la concrétisation de ce projet tellement indispensable pour l'avenir de notre territoire et de ses populations, dont nos vœux unanimes des 11 et 18 mars derniers ont affirmé la priorité, invitant l'Etat, SNCF Réseau et la SNCF à une mobilisation sans faille pour garantir sa mise en service en 2025.

Vous l'avez indiqué, la commission d'enquête a rendu un avis favorable à la déclaration d'utilité publique (DUP) le 13 mai, à l'unanimité de ses 5 membres. Cet avis est clair : s'il rappelle l'opposition des riverains directs du Val d'Oise, il souligne également l'attente des populations et collectivités territoriales des Hauts-de-France, et l'effet favorable de la nouvelle ligne sur les mobilités, le développement et les échanges économiques entre Hauts-de-France et Île-de-France.

Je cite : « il en résulte à ces titres que le projet de nouvelle ligne Roissy-Picardie présente un caractère d'intérêt général et d'utilité publique »

La seule réserve exprimée invite SNCF Réseau à développer l'intégration urbaine et paysagère du projet, en lien avec les populations riveraines, et à rechercher la réduction des nuisances sonores et visuelles au-delà des seuils réglementaires.

Sur cette base favorable, les services ministériels, en l'occurrence la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer, nous confirment le bon avancement de la préparation du dossier d'enquête publique. L'arrêté préfectoral interviendrait avant la fin de l'année, délai qui semble relativement incompressible pour un grand projet d'infrastructure. (Pour exemple, délai identique pour la DUP du projet Charles de Gaulle Express : 9 mois (mars 2018) à partir du lancement de l'enquête publique (juin 2017)).

Ce délai est toutefois mis à profit : SNCF Réseau nous confirme travailler, depuis la remise du rapport, à la prise en compte des enseignements de l'enquête, ce qui permettra à l'arrêté de DUP d'intégrer d'emblée leurs propositions d'ajustement du projet pour mieux l'intégrer à son environnement immédiat.

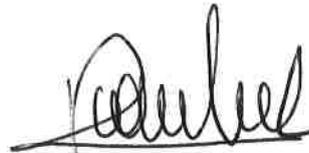
Je vous remercie.

M. GEST : Merci, Jean-Claude RENAUX. Je voulais juste ajouter, pour rassurer Madame DESBUREAUX et tout le monde d'ailleurs parce que nous sommes très attachés à ce projet que nous avons obtenu. Je lisais hier dans lemonde.fr un article sur la position du Président de la République sur les TGV et je vous lis le passage, il est très bref : « Prenons projet par projet. De tous les dossiers, le plus avancé est celui de Roissy-Picardie. L'affaire, il est vrai, n'est pas pharaonique : 6 km de voies nouvelles, divers aménagements permettant de raccorder Amiens au réseau LGV via l'aéroport parisien, le tout pour 340 millions d'euros. Pour SNCF Réseau, la filiale de la SNCF qui gère les voies ferrées, maîtrise d'ouvrage, maître d'ouvrage de ces grands chantiers, il s'agit à ce stade du seul projet certain avec un financement sécurisé de l'Etat, de la Région Hauts-de-France et de l'Europe. » Il aurait pu dire aussi les collectivités locales, mais enfin bon. « L'ouverture est attendue en 2025. » Donc voilà, je pense que de ce côté-là, je pense que cette fois-ci le dossier est calé. On a suffisamment attendu après et effectivement il n'est pas pharaonique, mais il est très important dans l'intérêt de l'attractivité de notre agglomération et de la ville d'Amiens.

Sur ce, je clos cette séance et je vous donne rendez-vous le 4 novembre prochain.

La séance est levée à 21 h 58.

Le Président de séance,



Alain GEST

